



## Assemblée générale

Quarante-neuvième session

**52<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 7 novembre 1994, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Essy ..... (Côte d'Ivoire)

*En l'absence du Président, M. Píriz Ballón (Uruguay), Vice-Président, assume la présidence.*

*La séance est ouverte à 10 h 25.*

### Inondations en Égypte

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Au nom de tous les membres de l'Assemblée générale, je voudrais exprimer au Gouvernement et au peuple égyptiens notre profonde sympathie et nos condoléances à l'occasion des considérables pertes humaines et matérielles que les inondations qui viennent de se produire ont causées dans leur pays.

Qu'il me soit également permis de formuler l'espoir que la communauté internationale saura répondre promptement et généreusement aux demandes d'aide nécessaire pour faire face aux conséquences de cette catastrophe.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies.

**M. Elaraby** (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Merci Monsieur le Président. La délégation égyptienne souhaite exprimer ses sincères remerciements pour les condoléances que vous avez présentées à l'occasion des

catastrophes qui ont touché mon pays depuis le 3 novembre 1994. La délégation égyptienne souhaite également exprimer sa profonde reconnaissance pour les expressions de sympathie et de solidarité et les condoléances présentées par les membres de la communauté internationale.

Des inondations soudaines se sont produites en Égypte par suite de pluies torrentielles dues à des changements climatiques brusques, ce qui a causé des pertes humaines et matérielles considérables dans le sud de l'Égypte. Les inondations ont provoqué des incendies dans les réservoirs de pétrole, ce qui a accru le nombre des victimes. L'état d'urgence a été proclamé dans le pays pour porter secours aux victimes et fournir une assistance aux victimes des régions inondées en Haute Égypte. Les premiers rapports évaluent le nombre des décès à plus de 500. Un plan a été élaboré pour mettre sur pied des camps spéciaux pour accueillir ceux qui ont perdu leur maison à cause des inondations ou du feu, et les familles évacuées des villages inondés. Un plan médical et des mesures de salubrité ont été mis en place ainsi que des soins d'urgence et le transport immédiat des sinistrés vers les hôpitaux et les centres médicaux.

Les autorités compétentes sont en train d'évaluer globalement l'étendue des pertes en vies humaines et en biens afin de fournir d'urgence la compensation nécessaire aux familles des victimes.

La délégation égyptienne saisit cette occasion pour remercier tous les États, toutes les délégations, les organisations et les institutions internationales qui nous ont fourni des secours d'urgence. Ils manifestent ainsi clairement la solidarité de la communauté internationale avec le peuple égyptien et nous encouragent à faire face à la catastrophe et à poursuivre la lutte pour la reconstruction des régions inondées.

**Point 89 de l'ordre du jour (suite)**

**Environnement et développement durable**

**e) Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement**

**Rapport de la Conférence (A/CONF.167/9)**

**Rapport du Secrétaire général (A/49/425 et Add.1)**

**Notes du Secrétaire général transmettant les rapports du Programme des Nations Unies pour le développement (A/49/414, A/49/459)**

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Les Membres se souviendront qu'à sa 30e séance plénière, tenue le 13 octobre 1994, l'Assemblée générale a décidé de débattre du point 89 e) directement en séance plénière, étant entendu que toute décision sur ce point sera prise à la Deuxième Commission.

Dans le cadre de ce point, l'Assemblée est saisie du rapport de la Conférence (A/CONF.167/9), du rapport du Secrétaire général sur les mesures prises en vue d'appliquer le Programme d'action adopté par la Conférence (A/49/425 et Add.1), et deux notes du Secrétaire général, l'une transmettant une étude de faisabilité établie par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur la possibilité de mettre en place un réseau informatique des petits États insulaires en développement (A/49/414), et l'autre transmettant l'étude de faisabilité, également établie par le PNUD, sur la mise en place d'un programme d'assistance technique aux petits États insulaires en développement (A/49/459).

Je propose que, en l'absence d'objections, la liste des orateurs souhaitant intervenir dans le débat sur ce point soit close aujourd'hui à 11 heures.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** (*interprétation de l'espagnol*) : Je prie donc les représentants qui souhaitent participer au débat de s'inscrire sur la liste des orateurs le plus tôt possible.

**M. Lamamra** (Algérie) : Monsieur le Président, c'est avec une vive émotion que je m'associe ainsi que la délégation algérienne aux condoléances que vous avez adressées à la délégation égyptienne pour les pertes cruelles et lourdes que le peuple égyptien frère a subies à la suite des inondations du 3 novembre dernier. Le Gouvernement algérien a, dès l'annonce de la catastrophe, pris des mesures pour faire parvenir immédiatement une assistance d'urgence à l'Égypte pour contribuer à alléger les souffrances des victimes. Les délégations des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine, au nom desquels je m'exprime, s'inclinent devant la mémoire des victimes et expriment toute leur compassion et leur sympathie aux familles ainsi qu'au Gouvernement et au peuple égyptiens.

Six mois après l'adoption du Programme d'action par la Conférence mondiale sur le développement des petits États insulaires en développement, dont les assises se sont déroulées du 25 avril au 6 mai 1994 à Bridgetown autour de propositions présentées par le Groupe des 77, l'Assemblée générale est saisie aujourd'hui de résultats qui représentent la somme des efforts consentis dans le cadre de trois réunions préparatoires et au cours de négociations laborieuses mais constructives tenues à la Barbade.

Tirant son origine du Chapitre 17 d'Action 21 et convoquée conformément à la résolution 47/189 de l'Assemblée générale, la Conférence mondiale sur le développement des petits États insulaires en développement aura été la première du genre en matière de développement durable et donc une importante mesure de suivi et de mise en oeuvre des décisions de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement (CNUED).

L'engagement spécifique de la communauté internationale en faveur du développement des petits États insulaires a procédé de la constatation que ces États représentent un cas particulier du point de vue tant de l'environnement que du développement et de leur particularité, qui tient à la fragilité de leur écosystème, à leur petite superficie, à leurs ressources limitées, à leur dispersion géographique et à leur éloignement des marchés mondiaux. Ce sont là des handicaps qui, parmi d'autres, limitent les possibilités de ces

pays pour un développement économique et social en harmonie avec la spécificité de leur milieu naturel et environnemental.

La Déclaration de la Barbade et le Programme d'action adoptés par la Conférence, en consacrant formellement la reconnaissance par la communauté internationale des besoins propres des petits États insulaires en développement, se présentent comme des instruments indispensables qui projettent les objectifs à atteindre et les mesures pratiques à mettre en oeuvre pour réaliser le développement durable de ces pays. Ces deux documents jettent les bases du suivi systématique de la CNUED et notamment de la section G du chapitre 17 d'Action 21 relatif au développement des petits États insulaires. Ainsi, le Programme d'action de la Barbade définit 14 domaines prioritaires et recommande un ensemble cohérent de mesures à prendre et de politiques à formuler à court, moyen et long terme par les petits États insulaires eux-mêmes, avec l'appui conséquent de la communauté internationale. Dans ce contexte, il est certain que l'engagement propre des petits États insulaires à la réalisation des objectifs du Programme d'action constituera un élément décisif dans la mise en oeuvre et le suivi de la Conférence de la Barbade. C'est ce que les responsables politiques, au plus haut niveau, au sein de l'Alliance des petits États insulaires en développement (AOSIS), n'ont pas manqué, à l'occasion de leur deuxième Sommet tenu en marge de la Conférence à Bridgetown, le 4 mai 1994, de préciser, en indiquant qu'ils :

«réaffirment leur engagement en faveur des décisions de la CNUED et leur détermination de poursuivre et de formuler des politiques pour promouvoir le développement durable ... Ils expriment avec force leur engagement d'entreprendre les actions nécessaires aux niveaux national, régional et international pour assurer la mise en oeuvre du Programme d'action.»

Mais s'il est vrai que la concrétisation du Programme d'action relève de la responsabilité première des petits États insulaires, il va sans dire que les efforts de ces pays ne suffiront pas à eux seuls pour mener à bien les tâches identifiées au titre des 14 domaines prioritaires. Le soutien de la communauté internationale dans son ensemble, y compris le système des Nations Unies, est un facteur critique. Les domaines et les moyens d'intervention de la communauté internationale, tels que définis par le Programme d'action de la Conférence, s'articulent autour d'une mobilisation de ressources adéquates, nouvelles et additionnelles, d'un transfert et d'un accès aux technologies adaptées aux spécificités locales, et de la mise en place de mécanismes institutionnels de suivi appropriés, en parti-

culier au niveau international. C'est dans cette perspective que s'inscrit l'intérêt attaché par les délégations au nom desquelles j'ai l'honneur de m'exprimer au paragraphe 123 du Programme d'action, qui est relatif au suivi de la Conférence par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, et plus précisément à la mise en place, au sein du Département de la coordination des politiques et du développement durable, d'une «unité qualifiée et compétente, clairement identifiable», unité qui serait chargée de fournir des services de secrétariat au mécanisme intergouvernemental ainsi qu'au mécanisme de coordination interorganisations.

Dans le même esprit, il m'est agréable d'exprimer notre appréciation au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour le sérieux et la promptitude avec lesquels il a répondu, dans les délais fixés, à l'invitation qui lui a été faite, au titre des paragraphes 105 et 106 du Programme d'action, à l'effet de réaliser deux études de faisabilité portant respectivement sur la mise en place d'un réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDS/NET) et sur la mise au point d'un programme d'assistance technique en vue de promouvoir la coopération intra et interrégionale.

La Conférence de la Barbade s'est tenue sous le mot d'ordre «Petits États, grandes questions». Elle s'est conclue avec des résultats appréciables, en engendrant de grands espoirs. Si, pour les États concernés, l'enjeu est considérable, pour leurs partenaires dans l'action, l'effort à consentir est relativement modeste. Pour la communauté internationale dans son ensemble, il s'agit de confirmer la vitalité et la viabilité des engagements pris à Rio et de mettre effectivement en oeuvre l'Action 21.

Pour toutes ces raisons, les délégations des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine recommandent vivement à l'Assemblée générale de faire siens la Déclaration et le Programme d'action de la Barbade.

**M. Henze** (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de l'Autriche.

Je m'associe d'abord au Président pour exprimer nos condoléances à l'Égypte pour les lourdes pertes en vies humaines qu'ont causées les inondations survenues dans le pays. Nous sommes tous conscients que ce désastre causera un grave retard dans les efforts de développement du Gouvernement de l'Égypte.

L'avancement du programme de partenariat mondial pour l'environnement et le développement élaboré à Rio il

y a plus de deux ans représente un des principaux défis de la communauté internationale pour l'avenir dans les domaines de l'instauration et de la protection de la paix et de la stabilité mondiales. Dans le cadre de ce processus à long terme qui, entre autres, implique une qualité de coopération entièrement nouvelle entre les pays industrialisés et les pays en développement, beaucoup reste à faire. En fait, en adoptant la Déclaration de la Barbade et le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement dans le cadre de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui a été menée à bonne fin en mai dernier, la communauté internationale a adopté des mesures importantes pour la mise en oeuvre des engagements de Rio et des principes d'Action 21.

Une stratégie cohérente fournissant un cadre d'action pour les différents participants aux niveaux national, régional et international a été convenue. Elle tient compte des principales contraintes en matière de développement des petits États insulaires en développement et aborde les questions clefs de 14 domaines de priorité sectoriels et intersectoriels relatifs au développement futur des pays. L'Union européenne estime qu'il est réaliste d'espérer que le Programme d'action convenu à la Conférence de la Barbade permettra aux petits États insulaires en développement de s'engager sur la voie du développement durable, entre autres en mettant en valeur leur compétitivité internationale et en réduisant leur instabilité économique et leur fragilité écologique.

Cet optimisme se fonde essentiellement sur le fait que le Programme qui a été convenu est basé sur une méthode d'approche conceptuellement solide qui tient compte des principes de l'autonomie et de la subsidiarité et reconnaît tant l'importance du développement des capacités et de la coopération régionale que le rôle du secteur privé et des organisations non gouvernementales dans la mise en oeuvre du programme.

Un optimisme prudent semble aussi être de mise en ce qui concerne la mise en oeuvre du Programme d'action. Bien qu'au stade actuel une évaluation définitive soit impossible, en raison du peu de temps qui s'est écoulé depuis la Conférence de la Barbade, le rapport du Secrétaire général sur les mesures prises pour mettre en oeuvre le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement indique clairement que les organisations et les institutions des Nations Unies sont en train de réorienter leurs plans et leurs programmes de développement et de créer des accords institutionnels pour mettre en oeuvre la stratégie.

Dans ce contexte, j'aimerais aussi mentionner l'initiative de l'Alliance des petits États insulaires en vue de ramener les émissions des gaz à effet de serre d'ici à l'an 2005 à leur niveau de 1990, initiative qui sera examinée dans la Convention-cadre concernant les changements climatiques.

L'Union européenne a consacré une attention particulière aux besoins et aux mesures en matière de développement des petits États insulaires et a accordé un ferme appui au processus de négociation conduisant à la Conférence de la Barbade. Un appui financier et technique substantiel est fourni dans le cadre de l'Union européenne et de ses États membres. L'aide multilatérale de l'Union européenne est gérée par la Commission européenne et acheminée principalement par la Convention de Lomé, qui déclare dans ses articles 335 à 337 que les petits États insulaires en développement de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ont particulièrement besoin de coopération. Lomé IV alloue un montant de près de 620 millions d'euros à ce groupe d'États dans les années 1990 à 1995, soit environ 775 millions de dollars des États-Unis.

Je saisis cette occasion pour exprimer une fois encore le ferme attachement de l'Union européenne et de ses États Membres à la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires adopté à la Barbade.

En conséquence, nos actions dans les années à venir — plus encore que par le passé — tiendront compte des besoins particuliers des petits États insulaires en développement; notre aide sera orientée vers l'environnement mais également vers la pauvreté, avec une attention particulière pour le groupe des États les moins avancés. Nous accorderons également une importance spéciale au renforcement de la coopération et de l'intégration régionales dans le but d'améliorer les résultats dans le secteur extérieur des petits États insulaires en développement, de réduire les problèmes de développement dans les transports et communications et de renforcer les mesures prises en commun afin de protéger les pays contre les catastrophes et autres graves dangers.

En fait, une détermination fiable et durable de la part de toutes les parties intéressées est une condition indispensable pour maintenir la dynamique du processus dans lequel la communauté internationale s'est engagée.

Qui plus est, le succès à long terme de la Conférence de la Barbade dépendra de la mesure dans laquelle l'impact et les avantages des ressources disponibles pourront être maximisés grâce à une amélioration de la coopération

régionale et de coordination entre les donateurs; nous pensons que les possibilités offertes sont considérables.

Enfin, en ce qui concerne l'application effective du Programme d'action, nous sommes certains que la Commission du développement durable jouera un rôle positif dans l'examen et la surveillance des mesures prises et des progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

**M. Cheltenham** (Barbade) (*interprétation de l'anglais*) : Les délégations des pays membres de la CARICOM souhaitent s'associer au Président du Groupe des 77 pour exprimer leurs condoléances au peuple de l'Égypte à la suite des tragiques pertes en vies humaines qu'il a subies lors de la récente catastrophe.

J'ai l'honneur de prendre la parole à l'Assemblée au nom des 12 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) également Membres de l'Organisation des Nations Unies, c'est-à-dire : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Trinité-et-Tobago et mon pays, la Barbade, au titre du point 89 e) de l'ordre du jour intitulé «Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement».

En avril dernier, la Barbade a eu le privilège d'accueillir la première Conférence mondiale tenue par les Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement. L'événement a amené sur nos rivages des délégations de haut niveau venant de près de 116 pays et de 150 organisations non gouvernementales ainsi que des représentants de secteurs du développement et d'institutions opérationnelles du système des Nations Unies. La Conférence tirait son importance de deux raisons essentielles. Elle était le premier processus de suivi global du Sommet de Rio à s'acquitter de son mandat, elle était la première conférence à part entière des Nations Unies à se tenir dans un État Membre aussi petit.

Inutile de dire que cet événement a créé des problèmes d'ordre logistique et financier sans précédent pour le pays hôte. À cet égard, la Barbade remercie ses partenaires de la CARICOM, ainsi que toute la communauté des nations insulaires, pour leur assistance et leur solidarité. Nous remercions également les membres de la communauté internationale pour leur encouragement et leur soutien. Nous souhaitons également rendre un hommage particulier à l'équipe dévouée du Programme des Nations Unies pour le

développement (PNUD) dont l'expérience professionnelle et l'assistance ont beaucoup contribué au succès de la Conférence.

Les États Membres de la CARICOM s'associent pleinement aux observations déjà faites par la délégation de l'Algérie au nom du Groupe des 77. Par le processus de Rio la communauté internationale a reconnu très clairement l'urgente nécessité d'aborder, de façon équilibrée et intégrée, les questions de l'environnement et du développement afin de façonner un partenariat mondial pour le développement durable. Le processus, commencé à la Barbade, est le résultat de l'action menée par un groupe de pays — petits États insulaires en développement — ayant des caractéristiques, des intérêts et des vulnérabilités communs, pour traduire les principes de Rio en une réalité qui réponde à leur situation particulière. Cela prouve qu'ils ont pris l'engagement solennel d'oeuvrer ensemble, de façon autonome et en coopération, afin de parvenir au développement durable, et qu'ils espèrent pouvoir compter sur un climat international favorable à la réalisation de cet objectif.

Les deux principaux résultats de la Conférence — la Déclaration de la Barbade et le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement — ont été présentés à l'Assemblée générale pour approbation dans le document A/CONF.167/9. Les États Membres de la CARICOM demandent instamment à la communauté internationale de donner à la Déclaration et au Programme d'action son plein appui et d'établir des objectifs clairs pour la mise en oeuvre des importantes activités décrites dans les 14 chapitres de fond du Programme d'action. Ce document nous fournit une occasion unique de créer un modèle efficace de coordination à l'échelon de l'ensemble du système des Nations Unies afin de réaliser une série d'actions concrètes. Cependant, pour rendre cela possible, il est essentiel que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, par l'entremise de son Département de la coordination des politiques et du développement durable, soit suffisamment équipé pour s'acquitter du mandat de surveillance et de coordination qui lui a été confié en détail dans le paragraphe 123 du Programme d'action.

Disposer d'un Secrétariat bien pourvu en personnel dévoué au suivi des résultats de la Conférence est une composante indispensable de la stratégie de mise en oeuvre. Il est essentiel que cette question soit examinée attentivement et en détail à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale. Tout en réitérant notre déception face aux propositions non concluantes et insuffisantes présentées à la Conférence en la matière, nous sommes encouragés par l'intention du Secrétariat, mentionnée au paragraphe 140 du

rapport du Secrétaire général, de revoir sa réponse préliminaire à la lumière des préoccupations manifestées à la Barbade. Nous espérons pouvoir analyser la nouvelle proposition dans un avenir proche. Nous souhaitons que cette proposition tienne compte des exigences institutionnelles exprimées au siège et sur le terrain par le biais des bureaux sous-régionaux et des commissions économiques régionales. Il faudrait également prendre en compte le paragraphe 127 qui concerne le renforcement des capacités d'analyse et de recherche de la Conférence des Nations Unies pour le commerce et le développement (CNUCED) afin de mener à bien son mandat préliminaire dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action.

Afin de mettre efficacement en pratique les résultats de la Conférence, il est nécessaire que la structure institutionnelle envisagée au sein du Secrétariat s'allie à une capacité d'action supplémentaire au sein des organisations et programmes opérationnels pertinents des Nations Unies. Les États membres de la CARICOM se félicitent des informations fournies par le Secrétaire général dans son rapport (A/49/425 et Add.1). À cet égard, nous nous félicitons des mesures promptement prises par nombre d'agences de développement pour intégrer les éléments pertinents du Programme d'action de la Barbade à leur programme élargi et pour amorcer le processus de mise au point de plans et projets précis à l'effet de mettre en oeuvre plusieurs éléments du Programme d'action.

Nous notons également la réponse positive apportée par plusieurs institutions à la proposition présentée dans le Programme d'action concernant la création de centres de liaison chargés de coordonner les efforts de mise en oeuvre. Nous sommes impatients de recevoir des détails concernant l'identité et l'emplacement des différents centres de liaison, et nous nous préparons à établir des relations de travail étroites avec eux dans la recherche de notre objectif commun.

Dans les Caraïbes, les institutions et arrangements régionaux jouent depuis longtemps un rôle dans notre effort de développement. L'accent mis sur la participation régionale dans l'application du Programme d'action est donc, à notre avis, tout à fait de mise. Par conséquent, nous prévoyons la participation active des organisations intéressées des Nations Unies et des organisations intergouvernementales, régionales et sous-régionales dans cet effort.

Le Programme d'action confie un rôle central à la Commission du développement durable dans les activités intergouvernementales d'examen et de suivi de la mise en oeuvre des résultats de la Conférence. Pour des raisons de

temps, la question n'a pu être traitée que de façon ponctuelle à la session de cette année du développement durable. Nous espérons bien, toutefois, que d'ici la troisième session, des arrangements seront mis en place pour examiner et suivre, de façon distincte et précise, les progrès réalisés dans l'application du Programme d'action de la Barbade. La Commission sera incontestablement très intéressée par l'examen des essais qui ont été faits sur les plans national, régional et international pour appliquer de façon concrète les décisions de Rio dans le contexte des pays insulaires, là où une évaluation correcte des progrès en cours est relativement simple à réaliser.

Les gouvernements de la CARICOM sont parfaitement conscients de ce qu'une réponse efficace de l'Organisation des Nations Unies à ces mandats de la Conférence ne peut être obtenue que grâce à une collaboration étroite entre les institutions. Nous sommes certains que le mécanisme du Comité interinstitutions sur le développement durable sera pleinement utilisé afin d'assurer une bonne coordination de l'application du Programme d'action au sein de tout le système des Nations Unies.

L'Assemblée est saisie pour examen de deux autres rapports (A/49/414 et A/49/459), qui ont tous deux été préparés par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en réponse à un mandat spécifique émanant de la Conférence. Nous sommes fortement encouragés par la réponse rapide et enthousiaste du PNUD au mandat qui lui a été confié, et nous nous réjouissons par avance de travailler en étroite coopération avec le PNUD et nos partenaires dans la communauté internationale afin de traduire les éléments utiles contenus dans ces deux études de faisabilité en activités viables à l'appui de la mise en oeuvre générale du Programme d'action.

Comme prévu dans ce Programme, le réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDS/NET) et le programme d'assistance technique des petits États insulaires en développement (SIDS/TAP) sont des activités complémentaires destinées à encourager l'échange d'expérience et à promouvoir la coopération interrégionale et intrarégionale sur le développement durable entre les petits États insulaires en développement. Ils ne doivent pas être considérés comme une fin en soi, mais plutôt comme des catalyseurs importants qui, s'ils sont mis au point avec soin, peuvent donner aux îles les outils nécessaires pour répondre aux priorités de fond si clairement énoncées dans le Programme d'action.

Les États membres de la CARICOM ont participé, à l'échelon des experts, à l'un des deux ateliers régionaux qui

ont été organisés pour tenir des consultations sur la conception et la portée du SIDS/TAP. Nos gouvernements sont d'avis que le recours à la coopération technique entre les pays en développement est approprié dans ce contexte, et ils soutiennent l'idée présentée dans l'étude selon laquelle le SIDS/TAP doit être envisagé comme un complément et non un substitut aux programmes d'assistance technique existants. Nous considérons que la mise au point d'un fichier global de capacités et d'expérience dans le domaine du développement durable des petits États insulaires en développement est une condition préalable indispensable à toute tentative de mise en fonctionnement du SIDS/TAP. Nous sommes encouragés par la volonté du PNUD de prendre des mesures immédiates pour répondre à cette nécessité dans le cadre du programme de son système d'orientation pour l'information (INRES).

Le SIDS/NET est une notion fascinante et innovatrice qui a le potentiel, par la promotion des échanges de données, d'informations et d'expériences entre les petits États insulaires en développement, de remédier aux désavantages que représentent la taille et l'éloignement. De même, il peut servir de catalyseur important pour établir une collaboration plus étroite entre les îles parmi tous ceux qui ont des enjeux dans les sociétés insulaires, sur toute une série de problèmes prioritaires et de préoccupations partagées relatives à leur développement durable. Le SIDS/NET, en liaison avec le SIDS/TAP, est un outil précieux pour appliquer les mesures de fond proposées dans le Programme d'action.

Nous espérons que les consultations en cours entre toutes les parties intéressées concernant l'étude de faisabilité du PNUD aboutiront très rapidement à un accord sur la portée, les modalités et le financement définitifs de cet important projet. Dans ce contexte, les pays du CARICOM souhaitent souligner que, au-delà de l'objectif qui consiste à fournir des liens pour permettre aux petits États insulaires en développement d'avoir accès aux réseaux et bases de données mondiaux existants, la composante la plus importante du SIDS/NET reste la mise au point de la capacité, au sein des îles mêmes, d'être les principaux générateurs d'informations pour le réseau. S'il est évidemment important que les petits États insulaires en développement soient à même de tirer avantage de l'accès à des sources de connaissance mondiales, le plein potentiel du SIDS/NET ne saurait être réalisé si c'est là son seul résultat. La composante informatique du SIDS/NET doit être essentiellement gérée par les petits États insulaires en développement si l'on veut que la vaste base de données autochtones de ces petits États insulaires en développement soit exploitée efficacement pour leur avantage commun. Nous sommes certains

qu'il est possible d'examiner cet élément critique de façon économique dans le cadre des composantes de formation, d'effectifs et de commercialisation du projet et par une bonne conception des menus du SIDS/NET éventuel. À cette fin, des consultations d'ensemble devraient avoir lieu au cours de la phase de départ du projet. Ces consultations devraient inclure l'expérience pertinente acquise par les petits États insulaires en développement, et devraient chercher à établir des priorités et des modalités pour la compilation, le rassemblement et la diffusion systématique, par les petits États insulaires en développement et entre eux, de tous les matériels relatifs à leurs objectifs de développement durable.

Un élément positif de la Conférence mondiale a été le rôle efficace de défense et de soutien joué par un nombre important d'organisations non gouvernementales. La Conférence a servi de catalyseur important pour façonner des alliances entre les organisations non gouvernementales insulaires de différentes régions, qui n'avaient pas eu auparavant la possibilité d'établir cette interaction. Elle a également fourni un terrain fertile pour la mise au point d'un partenariat précieux entre les organisations non gouvernementales du nord et du sud en examinant les questions de développement durables dans le contexte des pays insulaires. Grâce à cette interaction, de nombreuses propositions utiles ont été présentées, et nous sommes certains qu'elles seront encore développées pour être mises en oeuvre. Les délégations de la CARICOM se réjouissent par avance de la coopération et de l'appui permanents de la communauté des organisations non gouvernementales dans la mise en oeuvre des résultats de la Conférence.

La Conférence globale sur le développement durable des petits États insulaires en développement a été modeste dans sa conception, pratique dans son organisation et ciblée dans ses objectifs. Si elle n'a pas attiré l'attention des journaux internationaux, la Conférence a néanmoins, calmement et consciencieusement, jeté les fondements d'un processus irréversible de coopération nationale, régionale, intrarégionale et internationale à l'appui des efforts de développement durable des petits États insulaires en développement. Les gouvernements membres de la CARICOM sont grandement encouragés par la prise de conscience des circonstances particulières et des vulnérabilités économiques et écologiques des petits États insulaires en développement qu'a engendrées ce processus. Le Programme d'action fournit un moyen pratique de traduire cette entente en une réponse collective. Pour les membres de la Communauté des Caraïbes et pour la communauté des îles partout ailleurs, le processus a contribué à approfondir les liens que les insulaires partagent de façon intuitive, et a renforcé notre

détermination de travailler ensemble à la poursuite de nos aspirations communes au développement. Nous sommes certains que nos efforts seront associés à une manifestation concrète de l'engagement de la communauté internationale alors que nous mettons au point notre stratégie pour la mise en oeuvre des résultats importants de la Conférence de la Barbade.

**M. Pálsson** (Islande) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais tout d'abord m'associer aux condoléances qui ont été exprimées aux victimes des pluies torrentielles comme des événements tragiques dont l'Égypte a été le théâtre la semaine dernière.

Prenant la parole au nom des pays nordiques, je tiens à dire que la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à la Barbade au début de l'année, a constitué un pas important dans la mise en oeuvre des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

L'adoption du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement a été la principale réalisation de la Conférence de la Barbade. Le Programme est à la fois ambitieux et détaillé et porte sur les mesures concrètes prises aux niveaux national, régional et international en vue de répondre aux préoccupations fondamentales en matière d'environnement et de développement des petits États insulaires en développement.

La Conférence a également adopté une importante déclaration : la Déclaration de la Barbade. Elle énonce les engagements politiques respectifs des petits États insulaires en développement et de la communauté internationale et souligne l'importance que revêtent un partenariat public et privé ainsi qu'une coopération régionale et internationale en faveur du développement durable des petits États insulaires.

Le Programme d'action détermine les moyens et les mesures concrètes pour renforcer la capacité des petits États insulaires en développement de s'attaquer efficacement à leurs problèmes en matière d'environnement et de développement. Il souligne le rôle et l'importance des groupes majeurs, des organisations non gouvernementales et du secteur privé dans la promotion du développement durable. En outre, il relève d'importants objectifs et des mesures à l'échelle mondiale visant à faire en sorte que l'environnement mondial et les conditions économiques contribuent dans l'avenir au développement durable des petits États insulaires en développement.

Le Programme d'action fournit aux États intéressés un instrument efficace leur permettant de poursuivre le développement durable aux niveaux national et régional. Il offre également aux pays donateurs et aux organisations pertinentes un cadre leur permettant de veiller à ce que leurs contributions servent à renforcer la capacité des petits États insulaires en développement de relever efficacement les défis auxquels ils sont confrontés en matière d'environnement et de développement.

La mise en oeuvre effective du Programme d'action à tous les niveaux — national, régional et international — est non seulement importante pour les petits États insulaires en développement, mais elle est aussi impérieuse pour la communauté internationale. Ne perdons pas de vue que ni la dimension ni la richesse d'un pays ne déterminent sa contribution à la protection de l'environnement mondial. Avec l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, les petits États insulaires en développement portent la responsabilité d'une grande partie des océans mondiaux et joueront ainsi un rôle clef dans la protection de la diversité biologique de la Terre.

**M. Yadav** (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui devant l'Assemblée alors que nous avons dans une certaine mesure atteint l'un des objectifs que nous nous sommes fixé à Rio. Outre la création de la Commission du développement durable et à la conclusion heureuse des négociations sur l'élaboration d'une Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, nous nous félicitons que l'on soit parvenu à un accord sur le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.

L'Inde était au nombre des pays qui ont activement participé au processus conduisant à l'élaboration du Programme d'action, et à la réunion très réussie qui s'est tenue dans le cadre apaisant de la magnifique île de la Barbade. La délégation indienne présente à la Conférence était conduite par le Lieutenant-Gouverneur des Îles Andaman et Nicobar, un territoire insulaire de mon pays. Cette chaîne insulaire comprend près de 300 îles et compte environ 300 000 habitants. Elle reflète certaines des expériences liées aux problèmes de fragilité écologique et aux difficultés économiques auxquelles sont confrontés les petits États insulaires en développement.

Le Programme d'action adopté à la Barbade reconnaît à juste titre que de petits États insulaires en développement ainsi que les îles sur lesquelles vivent de petites commu-

nautés exigent des programmes et des approches spéciaux adaptés à leurs situations, problèmes et besoins particuliers si l'on veut vraiment s'attaquer à la question de leur environnement et de leur développement. Ils représentent une combinaison unique et singulière de vulnérabilité à la fragilité écologique, aux catastrophes naturelles et aux caprices de la situation économique internationale. Leur faible densité démographique, leur base de ressources limitée, la faiblesse de leur marché, leur relatif isolement géographique et leurs grandes différences sur les plans écologique et géographique entravent leur capacité de se lancer dans un développement autonome.

Bien que mon pays soit une vaste étendue sous-continentale, nous connaissons les problèmes que rencontrent les petits États sur lesquels vivent de petites communautés isolées. Certaines de ces îles sont éloignées du continent. Afin de s'attaquer à leurs problèmes particuliers, le Gouvernement indien a mis en place une Autorité du développement insulaire, sous la présidence du Premier Ministre lui-même. C'est la preuve évidente de l'importance que nous attachons aux problèmes spécifiques des petites îles. Cette autorité a reçu pour mandat d'élaborer des politiques et des programmes pour un développement écologiquement sain, approprié et intégré des îles relativement éloignées où vivent de petites communautés.

Notre approche à l'égard du développement durable de ces îles comprend, entre autres dispositions, des programmes d'entretien, de régénération et d'amélioration de l'écosystème. Nous sommes en effet convaincus que la dégradation de l'écosystème non seulement appauvrit encore un peu plus les pauvres, mais nuit aussi à la capacité de l'environnement de rester productif. Les programmes de régénération, d'autre part, en plus de restaurer le potentiel productif, offrent des emplois à de larges secteurs de la population rurale et à des communautés locales. À l'appui de notre expérience, nous avons constaté que la création d'emplois consacrés à l'amélioration de l'environnement s'accompagne de contraintes relativement faibles, et que l'investissement peut n'être souvent que marginal tout en produisant des bénéfices substantiels.

Notre expérience nous a enseigné également que, grâce à la régénération et à l'utilisation durable des ressources naturelles, la décentralisation et la participation des communautés locales ont été un moyen efficace de gérer ce processus.

À son tour, cela a nécessité la création d'organismes locaux appropriés et de structures institutionnelles. Ces communautés et organismes locaux ont également besoin

d'accéder à l'information et aux connaissances professionnelles pour être en mesure de solliciter des organismes techniques, en cas de nécessité, les avis nécessaires et le soutien approprié. À cet égard, le développement des ressources humaines et la création de capacités administratives deviennent significatifs.

Le développement des sciences et des techniques appropriées et efficaces et leur application à l'utilisation et au développement durables de l'écosystème exigent un processus d'interaction entre la communauté scientifique et l'utilisateur final. Il arrive souvent que des progrès en matière de compréhension scientifique de la nature et des processus naturels n'ont pas été partagés ou n'ont pas mené à des partenariats avec la population, en particulier avec les communautés rurales, tribales ou isolées. D'une manière générale, on reconnaît et on apprécie maintenant le fait que la plupart de ces communautés, inspirées par leur propre sagesse, possèdent leurs pratiques traditionnelles en la matière. L'enrichissement engendré par la synthèse de ces deux courants de connaissance répondrait à un impérieux besoin.

Il ressort clairement de la présentation que je viens de faire en ce qui concerne notre approche et notre expérience des problèmes des petites communautés insulaires que, dans le cas des petits États insulaires en développement, le contrôle et la réduction de l'impact des catastrophes naturelles et écologiques, ainsi que la gestion des déchets, des ressources côtières et marines, des ressources en eau potable, des ressources terrestres et de l'énergie devraient se faire de façon intégrée. Ces efforts devraient à leur tour être soutenus par le développement d'institutions nationales et de capacités administratives répondant aux besoins, par le développement des ressources humaines, par le recours aux sciences et techniques et à la coopération technique, ainsi que par la claire reconnaissance au niveau international de l'obligation de partenariat en vue d'un développement global et durable. Nous pensons que les questions touchant aux sciences et techniques ainsi qu'aux aspects financiers devraient être traitées de façon prioritaire.

Il existe un vrai besoin d'investir dans le développement de technologies applicables à petite échelle. Celles-ci pourraient être utilisées pour le développement et l'utilisation des sources d'énergie renouvelables, l'alimentation en eau potable et la fourniture de matériaux de construction ainsi que d'autres ressources. Les pays développés et les sociétés multinationales ont investi des sommes considérables dans les sciences et les techniques. Il reste qu'une attention suffisante n'a pas été accordée aux techniques pouvant soutenir des communautés modestes ou peu

fortunées, même si cela pourrait ne pas avoir de retombées immédiates et importantes en termes de profits à l'échelle du marché. Il serait intéressant d'examiner de quelle façon des stimulants pourraient être accordés à ceux qui peuvent engager leurs efforts dans le développement des technologies appropriées.

La coopération technique et économique entre pays en développement constituerait aussi un important mécanisme pour le transfert et le développement des technologies appropriées et l'échange d'expériences. Cela a souvent été entravé dans le passé par l'insuffisance de fonds disponibles. La communauté internationale devrait également examiner de quelle façon elle pourrait faciliter la coopération technique et économique entre pays en développement, en gardant à l'esprit les exigences des petits États insulaires en développement ainsi que l'expérience des autres pays dans le traitement des problèmes des îles soutenant de petites communautés. Grâce à ses programmes internationaux de coopération technique et économique, l'Inde a partagé son expérience et son savoir-faire technologique avec d'autres pays en développement.

Nous estimons aussi que les petits États insulaires en développement n'ont pas besoin simplement de petits apports périodiques en matière d'assistance ou de technologie, mais bien d'une intégration dans un système assurant des interactions autonomes de progrès technologique, une croissance économique, des revenus commerciaux et une moindre vulnérabilité aux incertitudes naturelles et économiques. Des mesures devront donc être prises pour faire en sorte que les termes des échanges de ces États ne diminuent pas, que l'accès de leurs produits au marché soit assuré, que les industries de service soient bien développées et que des plans d'assurance appropriés existent. Leur intégration dans le système économique mondial, en assurant un développement autonome, constitue pour nous le véritable défi.

**Mme des Îles** (Trinité-et-Tobago) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de m'adresser à l'Assemblée générale au nom de l'Alliance des petits États insulaires. À ce titre, je voudrais, à l'instar du Président et des précédents orateurs, présenter les condoléances et les sentiments de sympathie des membres de l'Alliance des petits États insulaires au Gouvernement et au peuple égyptiens à la suite des pertes en vies humaines et des destructions causées par les récentes inondations.

Je voudrais m'associer à la déclaration du Représentant permanent de l'Algérie, intervenant au nom du Groupe des 77, tout comme je voudrais également présenter, au nom de l'Alliance des petits États insulaires, notre profonde grati-

tude et notre vive appréciation pour le soutien et la solidarité que nous avons reçus du Groupe des 77.

La première Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement s'est achevée avec succès à la Barbade le 6 mai 1994. Nous sommes profondément reconnaissants au Gouvernement et au peuple de la Barbade pour le soutien important et les facilités accordés à la Conférence. Je voudrais aussi rendre un hommage particulier à Mme Penelope Wensley, de l'Australie, qui a dirigé avec succès les travaux du Comité préparatoire et de la Grande Commission qui ont proposé le Programme d'action pour adoption finale.

La fragilité des écosystèmes insulaires et la vulnérabilité de nos modestes économies face aux catastrophes naturelles et aux facteurs extérieurs ont été reconnues par la communauté internationale au plus haut niveau, lors de la Conférence sur l'environnement et le développement de 1992. Le chapitre 17, section G d'Action 21 et la résolution de l'Assemblée générale visant à sa mise en oeuvre ont constitué les premiers efforts pour concrétiser la détermination de traiter les besoins des petites îles en matière de développement durable. Nous saluons aujourd'hui le rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement (A/CONF.167/9 et Corr.1 et 2) ainsi que le rapport du Secrétaire général sur les «Mesures prises par les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies en vue d'appliquer le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement» (A/49/425). L'Alliance des petits États insulaires souhaite également exprimer sa reconnaissance au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour la présentation rapide et opportune des deux études demandées dans le Programme d'action. Cependant, nous ne serions pas honnêtes si en même temps nous ne reconnaissons pas avoir été déçus de constater que le Secrétariat des Nations Unies n'a pas pu agir avec autant de célérité pour traiter et diffuser les études du PNUD.

La Conférence de la Barbade a été pour les États l'occasion de réaffirmer leur volonté de mettre pleinement en oeuvre les accords de Rio tout en se concentrant sur une stratégie de développement durable pour les petites îles dans le cadre d'Action 21. Le dynamisme avec lequel on fait face aux priorités fixées par la Conférence ne se maintiendra que si les engagements pris par toutes les parties sont respectés, de façon à transformer le Programme d'action en des mesures concrètes par le biais du partenariat entre les petits États insulaires en développement et les autres membres de la communauté internationale.

Les petits États insulaires en développement continueront d'avoir la responsabilité primordiale de leur propre développement et de faire en sorte que ce développement soit durable. À ce propos, on s'attend à ce que la plupart des ressources pour la mise en oeuvre du Programme d'action proviennent des petites îles. Ce sera un problème énorme pour la planification du développement de ces îles. Les responsables au plus haut niveau des petits États insulaires en développement ont d'ores et déjà fait savoir qu'ils étaient prêts à relever ce nouveau défi du développement. Les chefs d'État ou de gouvernement de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), qui se sont rencontrés à la Barbade le 4 mai 1994, ont de nouveau insisté sur le degré élevé de priorité que les petits États insulaires en développement donnent au développement durable, notamment en raison de leur vulnérabilité aux menaces de sécurité extérieures et aux catastrophes naturelles, de la superficie limitée de leurs terres immergées, de la fragilité de leurs écosystèmes marins et terrestres, et des déséquilibres économiques et commerciaux entre eux et les pays développés. Ils ont en outre confirmé leur engagement à l'égard des décisions de la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement et leur volonté de mener une politique de développement durable. Sur cette toile de fond, les chefs d'État ou de gouvernement de l'AOSIS ont affirmé qu'ils étaient prêts à prendre les mesures nécessaires sur les plans national, régional et international pour assurer la mise en oeuvre des décisions de la Conférence de la Barbade.

On a reconnu que l'exécution du Programme d'action devait se faire à trois niveaux. Au niveau national, les efforts collectifs des gouvernements, de tous les citoyens et de tous les groupes de la société, et notamment des femmes, des jeunes et des organisations non gouvernementales, doivent être conjugués si l'on veut réaliser les objectifs du Programme. À cet égard, l'AOSIS s'est félicitée du degré de participation des organisations non gouvernementales des petits États insulaires en développement à la Conférence. Nous avons particulièrement noté l'engagement qu'ils ont pris de jouer un rôle actif au lendemain de la Barbade pour mettre en oeuvre le Programme d'action. D'autres organisations non gouvernementales, qui ont participé activement à la Conférence de la Barbade, ont elles aussi un important rôle à jouer dans la mise en oeuvre du Programme d'action. Les mécanismes de mise en oeuvre du Programme d'action doivent donc faciliter l'engagement, sur une base permanente, des organisations non gouvernementales à l'échelle internationale.

Le rôle des initiatives régionales dans la quête d'un développement durable est pleinement reconnu par la

communauté internationale. Pour les petites îles, l'approche régionale proposée dans le Programme d'action aidera à surmonter certains des handicaps liés à leur superficie réduite. Les initiatives régionales renforceront aussi la coopération entre les petits États insulaires en développement, tant au sein de leur région qu'entre leurs régions respectives.

Les membres de l'AOSIS ont déjà pris un certain nombre d'initiatives dans les domaines prioritaires établis dans le Programme d'action. Toutefois, faute d'un environnement international favorable, les mesures prises par les petites îles et leur volonté de mettre en oeuvre le Programme d'action dans son ensemble ne suffisent pas à garantir la réalisation des objectifs d'un développement durable. Si l'on veut que les citoyens des petites îles soient maîtres de leur destin et puissent se réaliser pleinement, il importe au préalable de régler les problèmes du commerce, de la dette, du transfert des techniques et du mouvement des ressources financières vers l'extérieur. Au niveau international, une démarche tripartite engageant les petites îles, le système des Nations Unies et les autres membres de la communauté internationale est nécessaire.

À cet égard, les membres de l'AOSIS prient instamment la communauté internationale de répondre à l'appel lancé par le Groupe de personnalités éminentes qui s'est réuni à la Barbade avant la Conférence pour qu'elle respecte les engagements pris à Rio pendant la Conférence internationale sur l'environnement et le développement et pour qu'elle se montre davantage déterminée dans le processus de mise en oeuvre du Programme d'action. Les engagements pris à Rio et à la Barbade par la communauté internationale constituent les assises sur lesquelles repose la mise en oeuvre du Programme d'action. Aussi, ne pas honorer ces engagements reviendrait à remettre en cause la mise en oeuvre du Programme d'action.

Les membres de l'AOSIS sont heureux de prendre acte de la teneur du rapport du Secrétaire général, qui expose dans les grandes lignes les mesures prises par les organes, organisations et institutions du système des Nations Unies dans les six mois qui ont suivi la Conférence de la Barbade. Nous trouvons encourageant que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), conformément à son rôle de chef de file pour ce qui est des initiatives prises par les organismes des Nations Unies en matière de renforcement des capacités aux niveaux local, national et régional, ait pris des mesures pour inciter l'ensemble des organismes des Nations Unies à conjuguer leurs efforts pour promouvoir l'exécution du Programme d'action. Une fois mise en oeuvre, l'étude de faisabilité du Programme d'assistance

technique pour les petits États insulaires en développement (SIDS/TAP) sera un précieux instrument qui facilitera l'exécution du Programme d'action. Nous réjouissons qu'en dépit du peu de temps dont on disposait, il ait été possible, grâce aux séminaires convoqués à Fidji et à la Barbade, d'arriver à des modalités pratiques pour prendre en compte les vues des petits États insulaires en développement, comme le requiert le Programme d'action. Avec la pleine mise en oeuvre du SIDS/TAP, chaque petit État insulaire en développement sera en mesure de bénéficier de l'expérience et de la compétence d'autres petites îles pour concevoir des stratégies propres à nous permettre de faire face aux problèmes communs. Le SIDS/TAP ne fera pas que renforcer la coopération technique entre les petits États insulaires en développement; il encouragera aussi la coopération entre ces pays et les pays en développement. En outre, le SIDS/TAP permettra aux parties en cause d'obtenir une vue d'ensemble des compétences disponibles sur des sujets intéressant les petits États insulaires en développement.

L'étude de faisabilité sur le Réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDS/NET) a permis la concrétisation de l'idée d'un réseau d'échange d'informations en un programme pratique propre à faciliter l'échange d'informations entre les petits États insulaires en développement et à permettre à ces États d'obtenir l'accès à l'information au niveau international. Les membres de l'AOSIS estiment que les deux études devraient être mises en oeuvre le plus rapidement possible, d'autant que le SIDS/TAP et le SIDS/NET sont d'importants instruments de base pour faciliter la mise en oeuvre du Programme d'action dans son ensemble. Les membres du Groupe sont persuadés qu'après une certaine mise au point, grâce à des consultations techniques entre le PNUD, les petits États insulaires en développement et les autres membres intéressés de la communauté internationale, le SIDS/TAP et le SIDS/NET devraient pouvoir commencer à fonctionner avant que nous célébrions le cinquantième anniversaire des Nations Unies.

Nous nous félicitons des mesures prises par les organes, organisations et institutions du système des Nations Unies pour exécuter le Programme d'action. Nous sommes heureux de constater que certaines organisations ont accueilli favorablement la recommandation du Programme d'action visant la création de centres de liaison. Les équipes spéciales formées par d'autres devraient aider à mettre davantage l'accent sur l'exécution du Programme d'action. Dans le cas de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui a décidé de créer deux bureaux sous-régionaux, un pour les Caraïbes et un

pour le Pacifique, nous sommes d'avis nous aussi qu'une plus grande proximité au niveau local devrait se traduire par une aide plus efficace pour répondre aux besoins des petits États insulaires desservis par ces bureaux.

Le Programme d'action prévoit un rôle important pour les Commissions régionales dans le cadre du suivi de la Conférence de la Barbade. En conséquence, nous avons pris bonne note des projets en cours pour traiter de certains des éléments du Programme d'action. Les quatre commissions régionales doivent accélérer leur processus d'examen afin de concrétiser leur appui au processus de suivi de la Conférence. Nous persistons à croire que les commissions régionales devraient disposer de ressources suffisantes pour mener à bien les activités envisagées dans le Programme d'action. Nous continuons d'appuyer à cet égard le renforcement de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), du Centre d'activités opérationnelles dans le Pacifique, de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), et du siège sous-régional de la CEPALC pour les Caraïbes.

Un domaine qui a fait l'objet d'un examen attentif durant la Conférence a été la structure d'appui au sein du Secrétariat qui doit être mise en place pour faciliter un suivi efficace de la Conférence. À la fin de la Conférence, il a été convenu qu'une entité clairement identifiable, qualifiée et compétente devrait être mise en place au sein du Département de coordination des politiques et du développement durable pour fournir des services d'appui aux mécanismes de coordination intergouvernementaux et interinstitutions.

Un accord clair sur les grandes fonctions de la structure d'appui du Secrétariat a également été dégagé. Il doit fournir un appui substantiel aux processus intergouvernementaux et interinstitutions relatifs au suivi, à l'examen et à la coordination de la mise en oeuvre du Programme d'action. Il doit servir de liaison et de centre de coordination pour les gouvernements, organes, programmes et institutions du système des Nations Unies, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales pertinentes, pour les questions liées au suivi de la Conférence et de la mise en oeuvre du Programme d'action. Il doit préparer des rapports à soumettre à la Commission du développement durable et à d'autres organes pertinents sur la mise en oeuvre du Programme d'action, en s'inspirant de toutes les sources appropriées. Il doit fournir un appui, le cas échéant, aux autres activités découlant du Programme d'action. Des mesures décisives doivent être prises maintenant pour fournir les ressources adéquates afin de pouvoir s'acquitter de ces importantes fonctions.

L'appui du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies est essentiel pour la mise en oeuvre globale du Programme d'action de la Barbade. Par conséquent, tout écart par rapport au consensus qui s'est dégagé à la Barbade compromettrait, selon nous, le suivi efficace de la Conférence de la Barbade. Alors que les tâches de cette entité seront nombreuses et exigeantes, et comprendront la promotion du Programme d'action tout en s'adressant en même temps aux petits États insulaires en développement, aucune structure élaborée n'a été demandée. Nous envisageons plutôt le concours d'un nombre limité de professionnels dont la formation, l'excellence et le professionnalisme seront à la hauteur de ce défi. On estime également que pour que cette entité soit identifiable, elle ne devra pas fonctionner isolément : il doit y avoir un processus continu de renforcement mutuel d'informations et d'expertise entre l'entité des petits États insulaires et le reste du Département de coordination des politiques et du développement durable dans le travail d'ensemble du Département.

Le Programme d'action représente la première stratégie globale de développement durable dans le processus de mise en application du Programme Action 21. Étant donné son approche générale, sa mise en oeuvre doit servir à tester de façon sérieuse les difficultés comme les avantages d'une telle stratégie. Les avantages devraient donc être mondiaux, le coût relatif pour la communauté internationale restant modeste. Les États Membres doivent réaffirmer les accords conclus à la Barbade et remplir les engagements pris. Ce débat à l'Assemblée générale offre l'occasion de prendre ces mesures. Nous comptons sur l'appui des États Membres pour le projet de résolution qui sera présenté par le Groupe des 77, dans le cadre du suivi de la Conférence.

**M. Wang Xue Xian** (Chine) (*interprétation du chinois*) : La délégation chinoise tient à exprimer sa profonde sympathie et ses condoléances au peuple et au Gouvernement égyptiens à l'occasion des pertes subies à la suite des inondations dans ce pays. Nous espérons que, grâce aux actions du Gouvernement égyptien et avec l'appui de la communauté internationale, les victimes des inondations seront bientôt en mesure d'entreprendre les travaux de reconstruction de leurs foyers.

La Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement qui s'est tenue à la Barbade fin avril et début mai cette année a été une activité de suivi importante de la Conférence de Rio. La Déclaration et le Programme d'action adoptés par la Conférence ont reconnu la nature unique et les besoins des petits États insulaires en développement en matière de développement économique et de protection de l'environnement.

Ces deux instruments demandent également à la communauté internationale, en particulier aux pays développés et aux institutions internationales pertinentes, de fournir les ressources financières et les technologies nécessaires dans des domaines tels que la réaction aux catastrophes naturelles, la gestion des zones côtières, l'énergie et la diversité biologique, ce afin d'aider les petits États insulaires en développement à surmonter leurs difficultés et à parvenir au développement durable. Nous pensons que la mise en oeuvre effective de ces instruments jouera un rôle important pour la promotion du développement durable des petits États insulaires en développement.

Caractérisés par leur taille réduite et leur dispersion géographique, les petits États insulaires en développement se heurtent à des problèmes tels que la rareté des ressources naturelles, l'insuffisance des moyens de transport, le manque de diversité économique, et une forte dépendance à l'égard des capitaux étrangers et du commerce extérieur. Un grand nombre d'entre eux se trouvent parmi les pays les moins avancés. Pour aggraver encore les choses, ils se heurtent également à des problèmes écologiques, tels que la fragilité de l'environnement, le réchauffement du globe, l'élévation du niveau de la mer et la pollution marine et côtière, et ils sont particulièrement vulnérables aux effets des catastrophes naturelles. Tous ces facteurs ont gravement limité leurs efforts pour soutenir leur développement.

Le développement durable des petits États insulaires en développement est indissociable de celui des pays en développement et du monde en général. Il convient de souligner que les traits distinctifs saillants du contexte historique, de l'emplacement géographique, du développement économique et de l'environnement biologique des petits États insulaires en développement montrent qu'ils ne sont pas responsables de bon nombre des problèmes qu'ils connaissent en matière de développement économique et de protection de l'environnement. Et ces pays ne peuvent pas non plus résoudre ces problèmes seuls. C'est pourquoi, s'il faut certes que ces pays fassent individuellement des efforts pour réaliser un développement durable, un appui international se révèle indispensable. La communauté internationale devrait accorder de l'importance à la question du développement durable des petits États insulaires en développement, et les pays développés, en particulier, ont une responsabilité incontournable à cet égard.

Le développement durable des petits États insulaires en développement exige un environnement extérieur stable et propice. Cependant, étant donné que les pays développés n'ont pas rempli jusqu'ici les engagements pris à la Conférence de Rio en ce qui concerne la mobilisation de capitaux,

le transfert de technologies et la fourniture de ressources financières pour la mise en oeuvre du Programme d'action, les petits États insulaires en développement se heurtent toujours à des difficultés dans leur poursuite du développement durable. Nous sommes d'avis que la tâche essentielle est maintenant de mettre en oeuvre les résolutions pertinentes et remplir les engagements déjà contractés.

La communauté internationale, et notamment les pays développés, devrait prendre des mesures spécifiques pour fournir de nouvelles ressources financières supplémentaires et transférer des technologies écologiquement rationnelles. C'est la condition préalable de la coopération internationale dans le domaine de l'environnement et du développement. C'est également un facteur décisif dans la recherche de développement durable des petits États insulaires en développement.

Nous nous félicitons de la conclusion positive de la Conférence de la Barbade, ainsi que des progrès réalisés. Le Gouvernement et le peuple chinois compatissent aux conditions et difficultés uniques que connaissent les petits pays insulaires en développement et appuient les efforts qu'ils déploient inlassablement pour renforcer la coopération internationale et pour trouver des solutions à leurs problèmes. La Chine, de son côté, examinera activement les divers moyens efficaces de coopérer avec les petits États insulaires en développement et, ce faisant, apportera sa contribution à leur développement durable.

**M. Cho** (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Ma délégation souhaite s'associer aux condoléances que vous, Monsieur le Président, ainsi que d'autres représentants, avez adressées au peuple et au Gouvernement de l'Égypte qui ont connu des pertes tragiques à la suite des récentes inondations.

Ma délégation salue la Déclaration et le Programme d'action adoptés à la Barbade, en mai dernier, de même que les efforts que font le système des Nations Unies et les organisations régionales en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement, ainsi que ceux des gouvernements qui prêtent une assistance multilatérale et bilatérale à ces États.

Les petits États insulaires ont un écosystème unique, avec de nombreuses ressources rares et précieuses. La préservation des ressources dans ces écosystèmes non seulement aide à fournir une base solide à la génération de revenus pour les habitants, mais également sauvegarde la diversité biologique de l'écosystème mondial. Il s'agit d'un aspect capital, étant donné que la destruction des éco-

systèmes des petits États insulaires a un impact irrémédiablement nuisible sur l'ensemble de l'écosystème de la Terre.

Ma délégation pense que les deux principales menaces aux écosystèmes des petits États insulaires sont les activités qu'ils mènent en faveur de leur développement interne et les activités de production et de consommation précaires pour l'environnement que mène le monde extérieur.

Les facteurs internes qui contribuent à la destruction de l'environnement naturel des petits États insulaires sont la surexploitation des ressources naturelles nécessaires aux besoins essentiels de la population et l'élimination inadéquate des déchets produits au niveau interne, des eaux usées et d'autres matières dangereuses. D'autres éléments encore plus nuisibles à l'environnement des petits États insulaires sont les facteurs anthropiques, tels que les changements climatiques. Ma délégation est d'avis que la communauté internationale ainsi que les petits États insulaires doivent prendre immédiatement une action concertée, énergique et ferme pour prévenir tout risque de désastre dans l'avenir. Il faut également garder à l'esprit que les dommages à l'environnement causés par l'homme sont susceptibles d'accroître la fréquence et la gravité des catastrophes naturelles.

Compte tenu de la rareté des ressources naturelles, de la zone limitée du territoire, des écosystèmes fragiles et autres conditions défavorables sur les plans économique et écologique qui les caractérisent, les petits États insulaires ont connu des difficultés dans les efforts qu'ils font pour réaliser un développement durable. Étant donné ces limitations, une assistance particulière de la communauté internationale est nécessaire pour répondre aux problèmes de développement durable particuliers aux petits États insulaires. Ma délégation souhaite signaler que, au cours des négociations qui ont abouti au Programme d'action, de vastes discussions ont été tenues sur le chapitre intitulé «Mise en oeuvre, surveillance et examen». Pour une mise en oeuvre efficace du Programme d'action, ma délégation estime qu'il faut attacher la priorité la plus élevée à la mise en valeur des ressources humaines.

La mise en valeur des ressources humaines peut renforcer l'utilité des ressources naturelles limitées — fait qui a été largement prouvé dans de nombreux pays industrialisés qui ne détiennent ni une quantité importante ni une variété importante de ressources naturelles pour soutenir leur niveau actuel de production et de consommation. La mise en valeur des ressources humaines dans les petits États insulaires peut contribuer à l'utilisation efficace, diversifiée et viable des ressources naturelles de ces États et, partant, à la réalisation d'une structure diversifiée de la production

et à une gestion rationnelle de l'environnement par une production réduite de leurs déchets. Ma délégation pense que si l'accent doit être mis sur l'importance de la mise en valeur des ressources humaines c'est avant tout parce que la réalisation à long terme du développement durable des petits États insulaires dépend finalement des résidents de ces États.

Le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement est le premier plan de travail qui a été élaboré dans le but de mettre en oeuvre le chapitre pertinent d'Action 21. Nous espérons que les engagements pris à la Barbade seront respectés fidèlement afin qu'un nouvel élan soit donné à la mise en oeuvre d'autres domaines du programme Action 21.

**M. Butler** (Australie) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais commencer par adresser à la délégation de l'Égypte la profonde sympathie de ma délégation à la suite des lourdes pertes en vies humaines qu'a subies la population égyptienne au cours des récentes inondations.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des neuf États membres du Forum du Pacifique Sud qui sont également membres des Nations Unies : Fidji, Îles Marshall, États fédérés de Micronésie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Vanuatu — et mon propre pays, l'Australie.

Les résultats de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement sont une réalisation importante. L'accord qui a été assuré et obtenu sur la Déclaration de la Barbade et sur le Programme pour le développement durable des petits États insulaires en développement a été une réalisation importante. Mais il a aussi un sens plus profond. Il n'aurait pas été possible sans la volonté des petits États insulaires en développement à faire en sorte que le développement durable soit une pierre angulaire de leur avenir.

Nous exprimons notre reconnaissance et nos félicitations au Gouvernement et au peuple de la Barbade pour les excellentes dispositions qu'il a prises s'agissant de la tenue de la Conférence et pour avoir largement contribué à ses résultats. Nous voudrions aussi féliciter l'Ambassadrice pour l'environnement de l'Australie, Penny Wensley, pour le rôle qu'elle a joué en tant que Présidente du Comité préparatoire et des Grandes Commissions ainsi que pour sa compétence et sa persistance à obtenir de la Conférence des résultats constructifs.

D'importantes mesures initiales ont été prises à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement pour souligner avec à propos que les petits États insulaires en développement constituent un cas particulier et qu'ils ont des besoins spécifiques en matière d'environnement et de développement. La section G du chapitre 17 d'Action 21 énonce les mesures initiales et reconnaît les priorités des petits États insulaires en développement. La Déclaration de la Barbade et le Programme d'action identifient les mesures à prendre ensuite pour mettre en place le dispositif nécessaire pour assurer le futur développement durable des petits États insulaires en développement. Pour les pays insulaires du Pacifique Sud, les changements climatiques et l'élévation du niveau des mers, les catastrophes naturelles et écologiques, la gestion des zones côtières et du milieu marin, la biodiversité, l'eau douce, la gestion des déchets, l'exploitation des ressources terrestres et énergétiques et la mise en valeur des ressources humaines sont autant d'éléments clefs pour leur survie.

Un partenariat est nécessaire à tous les niveaux — international, régional et national ainsi que gouvernemental et non gouvernemental — pour préserver les ressources les plus importantes des petits États insulaires en développement : les ressources humaines, culturelles et naturelles. Un partenariat est nécessaire pour traiter des questions de fragilité écologique et de vulnérabilité économique des petits États insulaires en développement.

À notre avis, lorsque l'Assemblée générale adoptera le Programme d'action et la Déclaration de la Barbade qui l'accompagne, il sera encore prématuré de nous féliciter de notre travail. Le temps des félicitations viendra lorsque nous aurons assuré le suivi, lorsque nous aurons tous fait en sorte de traduire ces propositions en action efficace. Les résultats de la Conférence représentent un important progrès, mais d'autres mesures doivent être prises dans le très important processus de mise en oeuvre du Programme d'action. La communauté internationale doit maintenant prendre ces autres mesures, car ce faisant elle montrera son attachement à la réalisation de l'objectif d'un développement durable pour les petits États insulaires en développement.

Je passe maintenant aux mesures prises par les pays du Pacifique Sud. Les pays insulaires du Pacifique Sud ne sont pas venus les mains vides au partenariat que je viens d'évoquer. Nos forêts, nos milieux, nos écosystèmes marins et nos ressources humaines apportent une contribution essentielle au maintien et même à l'amélioration de l'équilibre de la vie sur notre planète.

*M. Ntakibirora (Burundi), Vice-Président, assume la présidence.*

Beaucoup a déjà été fait dans le Pacifique Sud pour mettre en application les mesures énoncées dans le Programme d'action. Au plan national, un certain nombre d'initiatives ont été prises en vue de concrétiser nos efforts. Ces initiatives comprennent l'élaboration d'une législation écologique nationale et de stratégies nationales de gestion de l'environnement. Au plan régional, le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP) joue un rôle inestimable dans la coordination de l'action régionale et dans la fourniture de conseils techniques et politiques aux pays de la région. Un exemple en est la coordination assurée par le SPREP dans la mise en oeuvre d'un programme régional de biodiversité financé en partie par la phase pilote du Fonds pour la protection de l'environnement.

Cet attachement au développement durable des ressources naturelles de la région a été réaffirmé par les chefs de gouvernement à la 25e réunion du Forum du Pacifique Sud, tenue en août dernier à Brisbane, en Australie. Les chefs de gouvernement ont entériné le Programme d'action issu de la Conférence. Ils ont également souligné l'importance d'une mise en oeuvre effective de la recommandation figurant dans le Programme d'action sur l'instauration d'un développement durable dans la région.

Un mécanisme régional pour coordonner et faciliter la mise en oeuvre des résultats de la Conférence, ainsi qu'il est recommandé au paragraphe 132 du Programme d'action, a maintenant été établi à la suite de la convocation d'un comité consultatif de hauts responsables et par l'intermédiaire d'arrangements de coordination entre le SPREP et le Centre d'opérations du Pacifique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

En réponse au besoin urgent de traiter des questions de gestion des ressources dans la région, un ensemble de mesures sans précédent a été adopté par les chefs de gouvernement au Forum du Pacifique Sud. Y figurent des mesures de promotion d'un développement durable et de la protection de l'environnement, notamment dans les domaines des changements climatiques et de l'élévation du niveau des mers, de la gestion durable des ressources halieutiques et forestières, de la gestion des zones côtières — dont les récifs coralliens — de la préservation de la biodiversité et de la gestion des déchets dangereux et radioactifs.

Les pays du Pacifique Sud considèrent que le Programme d'action est davantage qu'un exercice théorique pour la région. Une action rapide et efficace pour réaliser un développement durable des ressources est essentielle à la survie des pays insulaires.

Qu'en est-il de l'action menée par la communauté internationale? Pour les raisons déjà citées, il est plus important que jamais que la communauté internationale, le système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales mettent pleinement en oeuvre le Programme d'action et l'intègrent à la formulation de leurs priorités, de leurs programmes et de leurs activités.

Il sera vital pour le système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales de coordonner leurs efforts et de coopérer avec les petits pays insulaires en développement, les organismes régionaux et les donateurs bilatéraux pour l'accès aux ressources et pour leur utilisation optimale.

On trouve un important exemple d'efforts de coopération déployés pour faire avancer le Programme d'action dans la préparation de deux études de faisabilité entreprises par le Programme des Nations Unies pour le développement au sujet d'un programme d'aide technique aux petits États insulaires en développement et d'un réseau d'information pour les petits États insulaires en développement. Ces études de faisabilité apportent une contribution utile à nos débats sur la façon de mieux atteindre les objectifs et de mieux mettre en oeuvre les résultats de la Conférence. Au cours des prochaines semaines, une réflexion minutieuse doit être effectuée afin de trouver un moyen de mettre en valeur le travail contenu dans les rapports et de traduire ces rapports en actes dès que possible. Il est donc regrettable que ces rapports n'aient pas été traduits et distribués plus rapidement.

Certaines autres mesures pratiques devraient être adoptées par les institutions financières et de développement, telles que la Banque mondiale, le Fonds pour la protection de l'environnement et des banques de développement régionales, qui permettraient d'honorer les engagements pris au titre du Programme d'action et d'en réaliser les objectifs. Par exemple, des stratégies doivent être mises au point afin de contribuer au développement des capacités des petits États insulaires en développement. Il serait extrêmement utile d'améliorer l'accessibilité aux types d'assistance qu'offrent divers institutions et organismes, y compris en fournissant aux gouvernements des petits pays insulaires en développement et aux organisations régionales des directives claires, détaillées et faciles à utiliser sur le moyen

d'obtenir des fonds et des renseignements sur les projets auxquels ils s'appliquent.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la restructuration et de la reconstitution des ressources du Fonds pour la protection de l'environnement et de sa contribution au développement durable dans la région du Pacifique Sud. Nous serions heureux de voir le Fonds déployer de nouveaux efforts pour faciliter l'accès aux ressources techniques et financières en faveur du développement durable dans les pays insulaires du Pacifique Sud et appuyer des projets qui englobent plus d'une région sur les quatre couvertes par le Fonds pour la protection de l'environnement.

La communauté internationale doit concentrer son attention sur le suivi des progrès réalisés dans l'application du Programme d'action. Les résultats de la Conférence, et leur mise en oeuvre, doivent être complètement intégrés dans le programme de travail de la Commission des Nations Unies pour le développement durable. Conformément aux recommandations de la Conférence, la Commission doit jouer un rôle central en suivant l'évolution de la mise en oeuvre du Programme d'action. Nous sommes certains que des mesures appropriées seront prises par le Secrétariat et la Commission pour intégrer cette nouvelle responsabilité, d'une façon distincte et identifiable, dans son futur programme de travail.

À cette fin, pour tenir compte des objectifs du Programme d'action, il convient d'affecter des ressources humaines suffisantes au Département de la coordination des politiques et du développement durable des Nations Unies pour qu'elles s'emploient efficacement à mener à bien les fonctions et les objectifs envisagés dans le Programme d'action. Cependant, à notre avis, pour que ces fonctions soient entreprises efficacement, des ressources additionnelles, devant faire partie de l'entité envisagée au titre du Programme d'action, doivent être obtenues.

Nous soulignons également le paragraphe 134 du Programme d'action, qui affirme que les commissions régionales des Nations Unies devraient mettre en oeuvre le Programme d'action au niveau régional, en fournissant une autonomie et des ressources adéquates aux bureaux sous-régionaux et aux centres opérationnels. Dans le cas de la région du Pacifique Sud, c'est au niveau sous-régional que l'accès sur le terrain des petits pays insulaires en développement aux commissions des Nations Unies doit s'effectuer.

Cette déclaration a traité trois points principaux, et je voudrais terminer en soulignant qu'ils sont importants et

forment un tout. Premièrement, les résultats de la Conférence de la Barbade sont vitaux pour assurer dans le cadre général le développement durable des petits États insulaires. Deuxièmement, les actions futures se mesureront à l'aune de l'application du Programme d'action. Et enfin, nous demandons instamment à la communauté internationale d'honorer les engagements qu'elle a pris au titre du Programme d'action afin de contribuer à la viabilité future des pays insulaires dans la région du Pacifique Sud.

**M. Keating** (Nouvelle-Zélande) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais également me joindre aux délégations qui ont déjà exprimé leurs condoléances au Gouvernement et au peuple égyptiens à la suite des pertes que leur pays a subies ces derniers jours.

Pour le Pacifique Sud, un des événements internationaux les plus importants de 1994 a été la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement. La Nouvelle-Zélande s'intéresse particulièrement à cette question, et nous sommes heureux que la Conférence ait été accueillie par l'un des membres de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS). Nous exprimons nos remerciements et notre reconnaissance au Gouvernement et au peuple barbadiens pour la générosité dont ils ont fait preuve en accueillant la Conférence et en lui offrant des installations de qualité, qui ont servi de cadre approprié à la communauté mondiale des petits pays insulaires pour accéder à la maturité.

La Conférence de la Barbade a été largement considérée comme le moyen de mettre à l'épreuve à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement la volonté de la communauté internationale d'assumer la responsabilité qui lui incombe dans le développement durable, et de reconnaître en particulier que les petites îles sont aux prises avec un ensemble de difficultés dans les domaines de l'environnement et du développement dont elles ne sont pas nécessairement responsables. Des problèmes mondiaux tels que la pollution marine, les changements climatiques et l'appauvrissement de la couche d'ozone dépassent les frontières nationales. De même, le reste du monde ne saurait ignorer la contribution unique que les petits États insulaires en développement apportent à la durabilité mondiale grâce à leur riche biodiversité, leurs vastes domaines de ressources marines et les écosystèmes des récifs coralliens.

En conséquence, les résultats favorables d'un programme d'action à la Conférence pour le développement durable des petites îles représentent une réussite considérable. En une seule année, nous sommes passés d'une prise

de conscience à la conclusion, à la Barbade en mai 1994, d'un plan politique qui précisait des mesures à prendre aux échelons national, sous-régional, régional et international pour appuyer le développement durable des petites îles au XXIe siècle.

Un accord sur le Programme d'action nous a maintenant amenés à une étape critique. Nous devons nous employer à poursuivre l'effort énorme déployé par la communauté internationale à la Conférence de la Barbade et à faire en sorte que les résultats déjà obtenus ne l'aient pas été en vain. Dans cette déclaration, je me propose de faire quelques observations sur la façon dont la communauté internationale devrait s'engager dans la mise en oeuvre du Programme d'action. Deuxièmement, j'aborderai des questions spécifiques concernant le suivi de la Conférence de la Barbade que nous devons examiner à la présente session de l'Assemblée générale.

La responsabilité principale de la mise en oeuvre du Programme incombe aux petites îles elles-mêmes. Mais, par ailleurs, le Programme d'action reconnaît que les îles ne peuvent le réaliser seules, et il convient de faire des efforts aux niveaux régional et international pour les aider à cette fin.

L'essentiel du message est que les pays et les institutions donateurs doivent tenir compte dans leurs programmes des priorités des petits États insulaires en développement. L'aide au développement devrait être gérée par un partenariat composé des gouvernements bénéficiaires et fonctionnant en coordination avec d'autres donateurs, en tenant toujours compte du Programme d'action de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires. Ce partenariat est nécessaire, entre autres choses, pour faire en sorte que les programmes bénéficient du plein appui des gouvernements bénéficiaires et qu'ils n'imposent pas un fardeau administratif excessif aux petites îles.

En ce qui concerne la Nouvelle-Zélande, plus des deux tiers de son aide au développement sont consacrés aux petites îles du Pacifique Sud. Nous sommes actuellement en train d'évaluer nos objectifs et nos activités par rapport à ceux définis dans le Programme d'action, qui resteront un outil de programmation essentiel pour la Nouvelle-Zélande au cours des prochaines années.

Comme le reconnaît le Programme d'action, une coopération régionale vigoureuse et des institutions régionales robustes sont essentielles, étant donné les dimensions réduites des petites îles et les ressources financières et

humaines limitées dont elles disposent. Le Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement (SPREP) et le Forum du Pacifique Sud, qui réunissent chaque année les 15 chefs de gouvernement du Pacifique Sud, jouent à cet égard un rôle fondamental dans notre région.

Comme l'a mentionné le représentant de l'Australie lorsqu'il a pris la parole au nom du Forum du Pacifique Sud, les pays du Pacifique Sud se sont mis d'accord le mois dernier pour créer un mécanisme consultatif régional spécifique afin de coordonner et faciliter l'application des résultats de la Conférence de la Barbade dans notre région. Le Comité consultatif sera composé de membres du SPREP, à savoir 22 États et territoires insulaires du Pacifique, 2 pays développés du Pacifique — l'Australie et la Nouvelle-Zélande — et 3 puissances métropolitaines ayant des responsabilités dans la région — la France, les États-Unis et la Grande-Bretagne. D'autres pays donateurs, les Nations Unies et des institutions intergouvernementales qui ont des activités dans le Pacifique, ainsi que la communauté des organisations non gouvernementales, seront invités à participer aux travaux du Comité consultatif. Il en résultera un processus à participation extrêmement variée qui jouera en fait le rôle d'une commission de développement durable pour le Pacifique Sud. Cette proposition a notre plein appui. La Nouvelle-Zélande croit fermement que, pour être efficace, le suivi de la Conférence doit être un processus transparent et global.

Je passe maintenant aux responsabilités particulières qui sont les nôtres à la présente Assemblée générale. Premièrement, nous devons orienter les différents éléments du système des Nations Unies vers l'exécution du Programme d'action. Le rapport préparé par le Secrétariat donne à entendre que nombre d'acteurs clefs des Nations Unies participant aux activités de suivi en sont encore au stade de la mise au point de stratégies de développement. Nous demandons instamment aux organisations des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui font l'objet d'une attention particulière dans le Programme d'action, d'accorder une priorité élevée à cette tâche.

C'est au Comité interorganisations sur le développement durable qu'il appartiendra de veiller à ce que les institutions des Nations Unies jouent leur rôle. Le Comité doit établir ses rapports de manière transparente, en déterminant clairement où sont les problèmes, pour que les États Membres puissent prendre les mesures de suivi appropriées. Comme indiqué dans le Programme d'action, la surveillance

intergouvernementale de la mise en oeuvre du Programme se fera essentiellement par le biais de la Commission du développement durable.

Deuxièmement, nous devons convenir de mécanismes d'appui au Secrétariat des Nations Unies aptes à la fois à assurer un suivi efficace du Programme d'action et à servir de point de liaison et d'information pour les petites îles s'agissant de questions intéressant les petites îles dont sont saisies les Nations Unies, y compris les changements climatiques.

La Nouvelle-Zélande est en faveur de la création, au sein du Département de la coordination des politiques et du développement durable, d'un groupe entièrement voué à sa tâche. Selon nous, ce concept est déjà implicite dans la disposition prévue dans le Programme d'action au sujet d'une entité distincte et identifiable. Si les ressources sont dispersées à travers tout le Département, nous craignons que les petites îles en perdent l'accès et que le système cesse d'être comptable.

La Nouvelle-Zélande estime aussi que le niveau des effectifs doit être établi de façon réaliste, pour tenir compte de la gamme des tâches extrêmement variées définies dans le Programme. Nous soutenons vigoureusement le point de vue de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) selon lequel les nominations aux commissions régionales de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) doivent se faire au niveau sous-régional si l'on veut augmenter au maximum la capacité de ces commissions à répondre aux préoccupations locales et sous-régionales. Je tiens à insister là-dessus, notamment en ce qui concerne la région du Pacifique Sud. Il existe déjà un organe sous-régional dans la région, à savoir le centre d'opérations du Pacifique de la CESAP qui est situé à Vanuatu. Il constitue de toute évidence l'organe approprié pour agir en tant que centre de coordination des Nations Unies dans le Pacifique Sud. La Nouvelle-Zélande prévoit que, moyennant un modeste renforcement des ressources en personnel, ce centre régional serait en mesure de travailler avec le SPREP à l'exécution du mandat de la Conférence de la Barbade.

À la présente session de l'Assemblée générale, nous devrions aussi commencer à examiner les études de faisabilité relatives au réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDS/NET) et au programme d'assistance technique des petits États insulaires en développement (SIDS/TAP) qui ont été élaborées par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ces

deux propositions ont été demandées dans le Programme d'action et se rapportent à la mise au point d'un réseau informatique et d'un répertoire des institutions et des experts en matière de développement durable des petites îles. Les deux propositions sont liées et il importe de les étudier ensemble.

Nous tenons à féliciter le PNUD de la rapidité avec laquelle il a achevé les études de faisabilité relatives au SIDS/TAP et au SIDS/NET. Ces études traitent à fond plusieurs façons d'exécuter les deux propositions, qu'il faut maintenant examiner en détail. Nous souscrivons à la prémisse initiale des études de faisabilité — à savoir que les programmes ne doivent pas faire double emploi et doivent tirer parti des programmes d'assistance technique et des réseaux informatiques existants. En outre, comme le reconnaissent les études, les programmes seront gérés et soutenus par les petites îles elles-mêmes une fois franchie la phase de démarrage.

Sur cette toile de fond, il est possible d'affiner davantage la proposition de SIDS/NET. La question des dépenses et de la répartition des ressources nécessaires est évidemment importante, tant pour les petites îles que pour les donateurs. L'étude relève que les exigences et les circonstances locales peuvent avoir une incidence sur la projection des coûts et recommande que des études de faisabilité individuelles et si possible sous-régionales soient faites à présent pour définir des solutions particulières.

Cette deuxième phase d'études de faisabilité pourrait fournir l'occasion d'apporter les améliorations nécessaires. Nous serions notamment favorables à ce qu'on mette davantage l'accent sur la formation et l'éducation ainsi que sur l'extension éventuelle du calendrier de mise en oeuvre, compte tenu des services qui sont peut-être déjà disponibles pour certaines petites îles.

Finalement, nous estimons que la Conférence de la Barbade a terminé avec succès ses travaux. La communauté internationale a maintenant devant elle un Programme d'action global. La question qui se pose à chacun de nous est de savoir si nous serons à la hauteur des engagements que nous avons pris. La présence d'un grand nombre de petits États insulaires aux Nations Unies est une garantie importante à cet égard. Mais tous les autres Membres de l'Organisation doivent promettre d'appuyer le Programme et se rappeler que notre Charte nous engage à coopérer lorsque nous traitons des problèmes économiques et sociaux auxquels la communauté mondiale est confrontée. Le consensus réalisé à la Conférence de la Barbade montre que ce partenariat fonctionne bien.

**Mme Fréchette** (Canada) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, ma délégation voudrait s'associer aux autres orateurs pour offrir ses condoléances au Gouvernement et au peuple égyptiens pour les pertes tragiques que leur pays a subies au cours des récentes inondations.

(*L'oratrice poursuit en français*)

Ma délégation est heureuse que la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement ait été menée à bonne fin. Cette Conférence marque le premier effort pour appliquer les leçons de Rio à des pays donnés. Elle nous montre comment concrétiser Action 21 et comment l'adapter à une situation particulière.

On a souvent dit que les petits États insulaires, de par leur richesse et leur isolement, sont des microcosmes de la planète. La Conférence de la Barbade a certainement souligné le fait que les petits États insulaires en développement se trouvent, aux plans de l'environnement et du développement, dans une situation unique, marquée par la richesse et la fragilité de l'écologie, l'étroite interdépendance de l'écologie et de l'économie, et la vulnérabilité face aux catastrophes naturelles, aux changements climatiques, à la montée du niveau de la mer, à l'absence d'économies d'échelle, à l'isolement géographique, aux pressions démographiques, à la rareté des ressources et à l'éloignement des marchés du monde.

(*L'oratrice reprend en anglais*)

Le Canada est fier d'avoir joué un rôle positif et énergique dans le processus de la Conférence, contribuant plus de 300 000 dollars à la Conférence et à ses activités connexes. Tout au long des négociations, nous étions confiants de pouvoir conclure une entente et nous partageons la satisfaction de la communauté internationale devant les résultats obtenus. Ma délégation aimerait remercier les autres pays participants, surtout la Barbade, qui n'a pas ménagé ses efforts pour assurer le succès de la Conférence et nous accueillir si chaleureusement.

Le Canada aimerait aussi remercier les pays de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) pour le leadership dont ils ont fait preuve en organisant la Conférence, en prévenant le monde des dangers de l'inaction et en faisant mieux comprendre à la communauté internationale les défis qui l'attendent.

Le Programme d'action et la Déclaration constituent des jalons pour l'avenir des petits États insulaires en déve-

loppement. Mais, pour garantir leur avenir, nous devons engager et mener à bonne fin les actions envisagées. Le Canada est déterminé à le faire et nous avons une longue tradition de coopération avec les petits États insulaires, surtout ceux des Caraïbes. En 1995, le Canada versera de 30 à 40 millions de dollars aux États insulaires en développement des Caraïbes pour appuyer leurs efforts de gestion et de protection de l'environnement, et pour les aider à améliorer la compétitivité de leurs économies.

Nous comptons collaborer avec nos partenaires insulaires à la mise en oeuvre des aboutissements importants de cette conférence.

**M. Slade** (Samoa) (*interprétation de l'anglais*) : J'aimerais d'emblée exprimer à la délégation de l'Égypte la sympathie la plus sincère de ma délégation pour les pertes humaines et matérielles causées par les inondations survenues dans ce pays.

Le Samoa se félicite chaleureusement des résultats positifs de la Conférence mondiale qui s'est tenue à la Barbade cette année; et nous voulons saisir cette occasion pour remercier et pour féliciter tous ceux dont les efforts ont permis l'adoption de la Déclaration de la Barbade et du Programme d'action.

Notre opinion sur la question s'appuie sur les travaux de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) car la question d'une conférence mondiale devant se concentrer sur le développement durable des petits États insulaires en développement a été lancée à Rio. Il était nécessaire de soulever cette question en raison de la vulnérabilité bien connue des petits États insulaires en développement et parce que, selon les normes mondiales, ils doivent être prioritaires dans toute action internationale.

L'importance particulière de la Barbade s'ensuit du fait que, pour la première fois, des petits États ont engagé avec la communauté internationale un dialogue informé pour établir la portée et les priorités du développement de leurs îles et de l'environnement. Nous disposons maintenant avec le Programme d'action d'un plan complet de développement durable. Il intègre les points de vue non pas d'un seul, mais de plusieurs; non pas d'une région, mais de la communauté internationale.

À la vérité, il est le schéma d'un effort mondial, qui incorpore l'approche tripartite très réaliste et très pragmatique de mesures nationales, régionales et internationales. Il représente un appel à l'action et surtout des gouvernements

nationaux, sur la base de l'initiative nationale et de l'auto-suffisance découlant de la nécessité de l'aide et de la coopération internationales. Il définit les domaines prioritaires convenus de planification dans les domaines de l'environnement et du développement et il représente un véritable Programme d'action. Il fournit une occasion pour la communauté internationale de démontrer qu'elle est prête à appliquer les mesures adoptées dans le programme Action 21.

La mise en oeuvre, la surveillance et l'examen rationnels du Programme d'action sont absolument critiques pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Il met à l'épreuve la volonté de chacun. Sinon, la participation et les efforts considérables que nous avons tous investis dans la Conférence mondiale de la Barbade et dans le processus préparatoire qui l'a précédé seraient menacés. Et nous ferions écho à ce que le Secrétaire général lui-même a dit dans cette salle, dans un contexte apparenté, que l'échec de la mise en oeuvre viderait de toute signification les accords et programmes d'action historiques dont il a été convenu avec tant de rapidité et d'expertise.

Pour sa part, le Samoa, en consultation avec les donateurs partenaires et les institutions pertinentes des Nations Unies, est sur le point de finaliser des propositions nationales pour mettre à profit le Programme d'action et orienter les activités et les ressources des donateurs. Un Plan national de gestion de l'environnement est déjà en place pour compléter les stratégies régionales et internationales.

Comme beaucoup d'autres petits États insulaires, notre gouvernement et nos groupes non gouvernementaux sont en train de consacrer temps et ressources pour contribuer à la Conférence des Nations Unies sur les stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà des zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et les stocks de poissons grands migrateurs qui est en cours, ainsi qu'aux négociations qui ont lieu sur la mise en oeuvre des Conventions sur le droit de la mer, la biodiversité et les changements climatiques. Nous avons participé de la même façon aux Conférences de Rio, de la Barbade et du Caire.

Bien que nous reconnaissons la nécessité de poursuivre nos efforts, nous devons mettre en garde contre le grave coup qui serait porté à l'optimisme d'après Rio si la volonté concrète de la communauté internationale devait faire défaut.

Dans les négociations sur le Programme d'action, et depuis lors, on nous a dit d'explorer les ressources financières disponibles dans le système des Nations Unies pour sa mise en oeuvre. Et cela, au moment où notre Organisation doit faire face à de graves contraintes financières, qui ont une incidence sur la capacité des gouvernements de mettre en oeuvre leurs activités au titre des programmes. C'est une réponse qui n'engendre pas facilement la confiance des petits États insulaires en développement. À cet égard, que sont en fait les ressources financières existantes? Et comment les petits États insulaires en développement pourraient-ils efficacement et de façon réaliste puiser dans les ressources financières existantes? Comment donc, dans le contexte du Programme d'action dont nous sommes saisis, les Nations Unies devraient-elles s'occuper de la question de la gestion des ressources pour le développement et de la prestation et de la mise en oeuvre des programmes?

Nous sommes reconnaissants au Secrétaire général pour son rapport (document A/49/425 et Add.1) qui expose les mesures prises par les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies pour mettre en oeuvre le Programme d'action. Nous estimons que différentes mesures essentielles et concrètes devraient être adoptées — dont certaines dès à présent — si l'on veut que les objectifs et les résultats de la Conférence de la Barbade soient menés à bien. Cela inclut la nécessité de rationaliser les opérations des Nations Unies afin d'utiliser au mieux les rares ressources. Nous estimons également que les coûts administratifs devraient être réduits, la priorité allant aux activités du programme. De même, nous pensons que les Nations Unies devraient prendre l'initiative et travailler plus étroitement avec leurs institutions spécialisées, organisations régionales et autres organisations qui ne font pas partie des Nations Unies pour éviter le double emploi des activités de développement.

De même, une Commission du développement durable plus efficace et axée davantage sur le concret est naturellement indispensable pour suivre les résultats de l'après-Rio, y compris le Programme d'action de la Barbade, qui doit être pleinement intégré à ses travaux. À la prochaine session de la Commission, les préoccupations particulières des petits États insulaires en développement en matière de forêts et de développement agricole durable devraient faire l'objet d'une attention poussée. Nous sommes persuadés que des mécanismes de financement internationaux moins bureaucratiques et plus efficaces, comme le Fonds pour l'environnement mondial, sont essentiels. En outre, des ressources supplémentaires sont à envisager si le Fonds devient le seul mécanisme de financement mondial pour l'environnement

et pour les Conventions sur la biodiversité, le changement climatique et la désertification.

Nous sommes d'accord avec le Représentant de l'Inde, qui a souligné ce matin la nécessité de prendre les dispositions appropriées, au niveau international, pour aider et améliorer les arrangements commerciaux à l'égard des petits États insulaires en développement afin de pallier les effets préjudiciables sur leur capacité d'exportation et leurs profits.

À long terme, une partie plus importante des ressources des Nations Unies devrait être progressivement distraite des activités du maintien de la paix pour être orientée vers les activités de développement. En même temps, les budgets militaires nationaux, qui dépendent souvent pour une part importante de l'assistance internationale, devraient être réduits.

Je voudrais dire à nouveau ceci — à l'intention de mon pays comme d'autres pays : la nécessité de faire cadrer l'assistance des donateurs avec des politiques nationales responsables et stables est un élément clef du Programme d'action de la Barbade. La gestion des ressources est un sujet auquel Samoa et ses voisins régionaux du Pacifique se sont attachés pour préserver et protéger le peu de moyens dont ils disposent.

Ma délégation apprécie vivement les deux études entreprises par le Fonds des Nations Unies pour le développement (PNUD) conformément aux paragraphes 105 et 106 du Programme d'action, à savoir l'étude pour la mise en oeuvre d'un réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDS-NET) et l'étude relative au Programme d'assistance technique pour les petits États insulaires en développement (SIDS-TAP) afin de promouvoir la coopération interrégionale et intrarégionale pour le développement durable. Nous félicitons plus particulièrement le PNUD pour l'action efficace rapidement entreprise, mais plus encore pour sa façon de procéder : la pleine consultation; l'utilisation des structures existantes; l'accent mis sur le développement des potentiels; et l'attention portée aux obligations d'adéquation, d'efficacité et d'autonomie. C'est là un *modus operandi*, ou l'une de ses composantes, permettant une mise en oeuvre efficace, et nous voudrions le recommander pour l'application générale du Programme d'action. Je dois reconnaître que certains éléments des études nécessiteraient une nouvelle discussion. Ma délégation souhaiterait participer à toutes consultations engagées à ce sujet.

Je voudrais également remercier le PNUD pour l'initiative «Action 21» et pour le Programme des ressources

humaines du Pacifique entrepris dans notre région. Nous espérons donc que ces programmes tiendront dûment compte de notre situation, et nous sommes prêts à participer à la mise en oeuvre de nos stratégies de gestion écologique nationale.

À la lecture du rapport du Secrétaire général (A/49/425 et Add. 1), Samoa apprécie le travail réalisé par différents organes des Nations Unies pour aider les petits États insulaires à faire face aux menaces de changement climatique et d'élévation du niveau de la mer. Ce sujet préoccupe tout particulièrement mon pays comme tous les petits États insulaires. Un chapitre entier du Programme d'action, le premier d'ailleurs, lui est consacré. Nos préoccupations sont nombreuses, graves, pressantes; elles ont déjà été maintes fois exposées, ici même et ailleurs. De petites îles subissent actuellement, de plus en plus fréquemment, les conséquences directes des cyclones, des tempêtes ou des ouragans associés à des variations climatiques, ces effets provoquant de graves entraves au développement économique. La crainte des changements climatiques et de l'élévation du niveau des mers est réelle.

Mais nous sommes également intéressés par les engagements pris à Rio, plus particulièrement par l'obligation pour les parties à l'Annexe I de la Convention-cadre concernant les changements climatiques de faire le nécessaire pour réduire les émissions de gaz à effet de serre. Mon gouvernement, avec les autres États insulaires de notre région, et en tant que membre de l'Alliance des petits États insulaires, a toujours demandé que d'autres mesures significatives soient prises par les pays de l'Annexe I afin de réduire leurs émissions de dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre. Pour des raisons que nous connaissons tous, l'attitude de rejet ou d'immobilisme adoptée en la matière émane pour une large part des pays industrialisés.

C'est pourquoi les petits États insulaires en développement ont voulu que cette préoccupation soit évoquée dans le projet de protocole à la Convention-cadre pour les changements climatiques et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif de la disposition essentielle du projet du protocole est d'obtenir de nouveaux engagements de la part des pays industrialisés pour qu'ils réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20 % d'ici à l'an 2005. La réaction des petites îles se fonde sur des données scientifiques disponibles. Il est admis que ces données scientifiques n'ont pas un caractère définitif. Cependant, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport sur le point 89 b) de l'ordre du jour (A/49/485), le Président du Comité intergouvernemental de négociation sur la convention-cadre sur les changements climatiques a

souligné, lors de la dixième session du Comité, que la réaction lente du système climatique aux mesures relatives aux changements climatiques exige une action immédiate et non pas reportée dans le temps, malgré les incertitudes scientifiques qui peuvent encore exister.

Ma délégation tient à souligner que le projet de protocole présenté est non pas un simple exercice de style, mais un effort sérieux de la part des petits États insulaires, dans le droit fil de la Conférence de la Barbade, pour renforcer les engagements au titre de la Convention sur les changements climatiques et exiger des pays industrialisés des mesures immédiates qu'eux seuls peuvent utilement prendre.

Le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement dispose du potentiel voulu pour guider nos plans de développement nationaux pendant les 20 prochaines années et au-delà. Pour qu'il réussisse et soit globalement appliqué, le Programme doit lui-même être durable. À cet effet, la coopération et l'appui de tous sont nécessaires.

**M. Mabilangan** (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation des Philippines s'associe aux manifestations de sympathie adressées à l'Égypte par le Président, par le Président du Groupe des 77, et par d'autres orateurs. Mon pays est également sujet à des catastrophes naturelles, et nous comprenons pleinement la situation tragique vécue par les populations éprouvées d'Égypte.

Les Philippines s'associent à la déclaration du Président du Groupe des 77 sur la question examinée ce matin par l'Assemblée.

Il est difficile de penser au travail considérable effectué par l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS) et la Conférence globale sur le développement durable des petits États insulaires en développement sans ressentir un sentiment de gratitude envers un diplomate et un gentleman qui a tant fait pour l'AOSIS et le processus de la Barbade, l'ancien Ambassadeur du Vanuatu, Robert Van Lierop.

Les Philippines félicitent également l'Ambassadeur Penelope Wensley, de l'Australie, pour la façon magistrale dont elle a dirigé les préparatifs de la Conférence mondiale. Nous remercions le Gouvernement et le peuple de la Barbade pour leur hospitalité et l'excellente organisation de cet événement historique.

Les Philippines, archipel composé de plus de 7 100 îles, comprennent les problèmes que connaissent les petits États insulaires et partagent nombre de leurs préoccupations.

L'image commerciale qui représente de façon idyllique les petites îles est souvent trompeuse. En vérité, de nombreux petits États insulaires ne sont plus des refuges autonomes du monde actif. Selon John Donne :

«Aucun homme n'est une île, complet en soi-même; chaque humain ... est une partie du tout.»

Aujourd'hui, nous pourrions dire : aucune île n'est une île complète en elle-même; toute île est une partie du monde.

Les îles du monde ont été envahies par les idées et les images du monde extérieur — par des instruments et des artifices, des techniques et des technologies, des aspirations et des désirs qui auparavant leur étaient étrangers. Les îles se sont elles-mêmes aventurées au-delà de leurs côtes, et elles ont dû faire face à un milieu hautement compétitif.

Cela s'est avéré difficile. La plupart d'entre elles doivent s'efforcer de maîtriser les modalités — mises au point au cours des générations — des découvertes techniques, des innovations, des raffinements et de l'usage. Bien qu'elles ne soient plus solitaires, nombre d'entre elles restent éloignées des voies maritimes internationales. Lorsque leurs populations excèdent de justes niveaux de densité, leurs ressources sont lourdement grevées. Mais en revanche, lorsque leur population est trop faible, leurs capacités de production ne peuvent tirer avantage d'économies d'échelle. Beaucoup trop souvent, leurs importations dépassent de loin leurs exportations et leurs produits de base destinés à l'exportation sont tributaires de fluctuations de prix qui échappent à leur contrôle.

Subissant des contraintes dans l'industrie et le commerce, elles invitent les touristes à partager la beauté de leurs terres et de leurs eaux. Mais, le plus souvent, les visiteurs étrangers souillent leurs plages, ravagent leurs forêts, polluent leurs eaux, à peu de frais, car les organisateurs de voyage en gros, les transporteurs et fournisseurs étrangers amassent des fortunes à leurs dépens.

Les petits États insulaires en développement, fragiles et vulnérables, sont pris dans un dilemme né d'un paradoxe. Ils sont vulnérables aux assauts de la même nature qui les a dotés d'une flore et d'une faune abondantes. Les orages et les typhons, les ouragans et les cyclones les dévastent. Les éruptions volcaniques — qui les ont fait jadis émerger des entrailles de la terre — les terrorisent; les tremblements de terre et les raz de marée les engloutissent.

Mais ce ne sont pas seulement les vicissitudes de la nature qui rendent ces îles vulnérables. Elles sont victimes

également de l'irresponsabilité et de l'indifférence de l'homme. Le réchauffement du globe, qui élève inexorablement le niveau des mers, menaçant de submerger les Marshall, les Maldives et beaucoup d'autres îles peut être imputé à l'utilisation malavisée par l'homme d'éléments qui émettent des gaz à effet de serre. La pollution qui détruit les récifs de corail et appauvrit la vie marine peut être imputée à l'irresponsabilité de l'homme dans l'élimination des déchets — dans la gestion des substances toxiques ou dangereuses.

Les petites îles sont également vulnérables aux luttes politiques et économiques des États plus importants. Combien d'entre elles ont été le site d'essais nucléaires ou de stockage de substances radioactives? Combien d'îles ont reçu leur juste part de l'exploitation commerciale de leurs différentes ressources biologiques animales et végétales utilisées par les experts en génétique biologique et par les ingénieurs en biologie pour produire de nouvelles formes de vie ou de nouveaux produits se vendant à des prix élevés?

La tâche qui nous attend est de rendre ces îles moins vulnérables. Nous ne pouvons peut-être pas empêcher le déchaînement de la nature. Mais nous pouvons apprendre à prévoir ses changements d'humeur, pour prendre les mesures préventives appropriées et minimiser ainsi les conséquences préjudiciables sur la vie et les biens. Le réseau régional et sous-régional de système d'alerte rapide et les mécanismes de secours pourraient être renforcés grâce à l'aide internationale. Des arrangements régionaux et sous-régionaux, avec l'aide internationale, pourraient permettre d'obtenir des polices d'assurances plus exhaustives et plus rentables.

Plus encore, nous devons manifester notre détermination collective de contrôler notre propre incurie et notre attitude imprudente dans l'utilisation des substances qui provoquent un réchauffement global, dans la gestion des matériaux toxiques, dans l'utilisation des îles et de leurs mers comme laboratoires nucléaires.

Les problèmes des petites îles posent également des défis aux autres pays en développement. Les catastrophes naturelles, la pollution de l'air et de l'eau, la destruction des forêts, la sécheresse, l'érosion des sols et la désertification, l'épuisement des ressources maritimes et côtières, affectent aussi d'autres pays en développement. Les barrières du marché, les termes d'échange onéreux et la dette extérieure, le manque de ressources financières et la distribution inéquitable des revenus sont autant de facteurs qui ont souvent inquiété d'autres pays en développement.

Mais parmi les pays en développement en général, de même que parmi les petits États insulaires en particulier, certains sont plus vulnérables — soit à des problèmes économiques et écologiques spécifiques, ou, par un caprice du destin, à tous les problèmes. Il existe donc de nombreuses bonnes raisons d'établir des indices de vulnérabilité par pays.

La Conférence a, à notre avis, permis au moins deux choses : premièrement, un plus profond respect pour les valeurs culturelles positives et les forces traditionnelles des îles, découlant d'un lien de symbiose avec la nature, ainsi qu'une reconnaissance de la consolidation du rôle des familles et des petites communautés, des personnes âgées, des femmes ou des jeunes, et des enfants dans les sociétés insulaires; et, deuxièmement, la mobilisation d'un appui international pour développer les capacités nationales des îles — celles qui proviennent non seulement de leurs cultures autochtones et traditionnelles, mais aussi, et plus particulièrement, des leçons qu'elles ont tirées et retenues d'autres cultures et traditions, afin d'être en mesure de formuler des politiques et de les mettre en oeuvre plus efficacement dans leur recherche de la croissance économique et du développement durable.

Ce que nous attendions de la Conférence de la Barbade, conformément aux éléments clefs de Rio, c'était une meilleure compréhension du droit au développement; l'apport d'un financement adéquat et un transfert de techniques facilité.

Nos attentes et les réalisations de la Conférence sont liées à la ressource la plus importante des îles — et d'ailleurs de toutes les nations : la ressource humaine, la personne, qui est au centre de tout effort de développement. Aussi exquise que soit la nature dans les îles, c'est la personne qui reste la source de tout émerveillement. Elle reste l'agent primordial et le bénéficiaire principal du destin de son île.

Le monde en développement a suivi la façon dont la communauté internationale, notamment les pays les plus nantis et les institutions financières multilatérales, était disposée à aider les petites îles. Pour ces îles, c'était à vrai dire un cas d'espèce, destiné à confirmer les engagements pris à Rio, notamment dans la Déclaration de Rio et dans l'Action 21. Ce que ferait la communauté mondiale pour les petites îles en développement — en plus de leur rappeler ce qu'elles pourraient et devraient faire elles-mêmes — préfigurerait ce qui pourrait être fait pour d'autres pays en développement.

Nous savons que les ressources financières ne sont pas illimitées, que les pays en développement ne peuvent pas constamment compter sur les flux d'aide extérieurs, mais nous voulons que les vulnérabilités spécifiques de certains groupes de pays en développement soient perçues intelligemment pour qu'elles soient examinées avec bonne volonté et fassent l'objet d'une allocation judicieuse de ressources là où elles font le plus défaut. Car ce qui est un avantage pour un groupe de nations, en matière de protection de l'environnement et de développement durable, profite également au reste du monde. Il existe un lien étroit entre le développement durable et la santé permanente de notre planète.

Les négociations sur la Déclaration de la Barbade et sur le Programme d'action — notamment sur les dispositions concernant l'application à l'échelle internationale d'aspects de la finance, du commerce et du transfert de techniques écologiquement rationnelles et d'arrangements institutionnels — ont été intenses. Ces deux documents rendent le monde témoin de l'enthousiasme qui était manifeste à la Barbade.

Il faudra un suivi efficace, pragmatique de nos accords et de nos déclarations. Ce n'est qu'ainsi que les générations futures pourront constater que nous n'avons pas oeuvré en vain; ce n'est qu'ainsi que nous pourrons maintenir l'esprit de la Barbade pour qu'il serve de modèle vibrant de cette coopération qui permettra à la terre de rester un havre fructueux pour les générations futures.

**M. Leung** (Fidji) (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du peuple et du Gouvernement des Fidji, je tiens à m'associer aux orateurs précédents pour adresser mes sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de l'Égypte à la suite des pertes tragiques en vies humaines causées par les inondations qui se sont récemment produites dans ce pays.

J'ai l'honneur de prendre la parole aujourd'hui pour traiter une question qui revêt beaucoup de valeur et d'intérêt pour les Fidji et ma région, le Pacifique Sud.

En tant que petit État insulaire en développement, les Fidji se félicitent, avec d'autres pays, de leur participation à la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement qui s'est récemment tenue à la Barbade. Nous nous associons avec joie aux délégations qui ont adressé leurs félicitations au peuple et au Gouvernement de la Barbade pour leur compétence en matière d'organisation et leur hospitalité pendant la Conférence.

Le débat de ce point à l'Assemblée nous offre une bonne occasion de dresser un bilan. Si l'on repense à cette Conférence, il convient de s'interroger sur ce qu'elle a pu réaliser et voir si elle a pu offrir de nouvelles possibilités aux petits États insulaires. Si bien des petits États s'accordent à reconnaître la nécessité de s'entraider en échangeant des conseils et des compétences, force est de reconnaître qu'une fois les discours analysés, très peu a été promis aux petits États insulaires en développement s'agissant de l'octroi de nouvelles ressources financières et d'une aide à la suite de cette Conférence. Si l'on se rappelle l'accord conclu à Rio il y a à peine deux ans et demi entre les pays riches et les pays pauvres, il est de plus en plus permis de douter de la sincérité avec laquelle on s'est efforcé de mettre rapidement en oeuvre les engagements qui avaient été pris au Sommet «planète Terre». Devant l'inertie apparente de certains États développés et leur incapacité d'offrir une meilleure preuve de leur engagement, on est tenté de se demander s'ils souhaitent sincèrement que les petits États insulaires, y compris ceux qui sont en développement, réalisent les objectifs du développement durable. L'histoire ne jugera pas le succès de la Conférence de la Barbade sur le nombre de déclarations prononcées ou sur le nombre de délégations qui y ont participé. Elle examinera les engagements précis qui ont été pris et les résultats concrets qui en ont découlé. Pour être tout à fait franc, je dirai que nous devons reconnaître que le sentiment qui se dégage nettement est que dans l'ensemble, cette Conférence n'a pas été le succès qu'on en attendait.

Tout en nous félicitant que l'on continue de reconnaître que les caractéristiques économiques et géographiques uniques des petits États insulaires en développement leur confèrent un statut qui leur vaut une attention particulière, cette reconnaissance ne suffira pas en elle-même à régler leurs problèmes fondamentaux. Nous n'avons pas recherché volontairement cette attention. Si elle nous est due, c'est en raison d'un accident de la nature, des caprices du système climatique mondial et des modes de production industrielle et technique passés de certains États développés qui n'ont pas tenu compte des principes fondamentaux liés à la durabilité de l'environnement. C'est une vérité historique que les États insulaires en développement, qui ne sont pas responsables de cet état de choses, continuent néanmoins d'être, du fait de leur faible dimension, des victimes écologiques de ces excès du passé.

Mais la Conférence de la Barbade a eu des résultats précieux et constructifs, que nous reconnaissons volontiers. Nous nous félicitons des initiatives prises par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans le cadre du Programme d'aide technique aux petits États

insulaire en développement (SIDS/TAP) et du réseau informatique (SIDS/NET), et nous nous associons aux autres pays pour féliciter le PNUD de la rapidité avec laquelle ces études ont été exécutées. Ces initiatives offrent de nombreuses possibilités aux petits États insulaires en développement, et nous espérons qu'elles se concrétiseront rapidement.

Nous pensons également, par exemple, que la Déclaration de la Barbade et le Programme d'action qui l'accompagne sont en elles-mêmes des réalisations significatives. Globalement, ils peuvent offrir un schéma permettant aux petits États insulaires en développement, s'ils bénéficient d'une assistance adéquate, de réaliser les objectifs du développement durable. Ils rappellent également de façon opportune à la communauté internationale que les défis et les problèmes auxquels font face les petits États insulaires en développement doivent continuer de figurer au premier plan de l'ordre du jour international. Ils ne pourront et ne doivent pas cesser d'y figurer.

Nous devons maintenant continuer de veiller à ce que des efforts plus grands soient déployés pour appliquer le Programme d'action. À cet égard, cela permettra de tester la détermination politique des pays industrialisés plus riches à l'égard du développement durable et leur volonté de répondre à l'invitation qui leur a été faite de faciliter l'octroi rapide d'une aide qui permettrait de redonner un sens aux espoirs suscités à Rio et ravivés à la Barbade.

Les Fidji partagent les préoccupations et les frustrations d'un nombre de plus en plus élevé de pays en développement, y compris des petits États insulaires, de constater que si des progrès sensibles ont été réalisés dans un certain nombre de domaines, il reste encore beaucoup à faire en matière de développement durable. En particulier, ma délégation estime que l'accord universel sur le transfert de technologies écologiquement rationnelles, le développement d'une capacité endogène, la mise en valeur des ressources humaines et la création de mécanismes de financement supplémentaires sont quelques-uns des domaines où les pays développés pourraient utilement aider les pays insulaires à mieux réaliser les objectifs énoncés dans la Déclaration et dans le Programme d'action. Au niveau national, les Fidji ont mis sur pied une stratégie nationale de l'environnement qui englobe un certain nombre de projets. Ces projets comprennent la création d'une législation d'évaluation de l'impact écologique et la création de bases de données environnementales nationales transmises par satellite en vue d'intégrer les résultats des études sur les ressources terrestres et marines. En tout, ce sont 14 projets qui ont été mis sur pied dans le cadre de cette Stratégie.

Nous pensons que ces domaines pourraient bénéficier du type de partenariat envisagé dans le cadre d'Action 21.

Il nous paraît utile d'identifier un certain nombre de domaines prioritaires agréés dans le Programme d'action en tant que base d'action future. Nous devrions désormais continuer de veiller à ce que les débats sur ce point restent concrets. De nombreux petits pays insulaires en développement sont séparés par de grandes distances des instances où l'on débat des questions touchant l'environnement qui les concernent. Ils n'ont souvent pas les moyens de faire face aux frais occasionnés par leur participation à ces réunions. C'est pourquoi ma délégation se félicite d'initiatives comme les fonds volontaires, comme celui créé par exemple pour la Conférence des Nations Unies sur les stocks chevauchants et les stocks de poissons grands migrants. Nous nous félicitons des contributions apportées au fonds par un certain nombre de pays, que nous remercions de leur générosité. Nous estimons que la notion de fonds pourrait s'appliquer avec autant de succès à d'autres conférences et processus sur l'environnement. Cependant, il est nécessaire de veiller à assurer la participation efficace et la convocation des réunions intéressant les petits États insulaires.

Nous avons parfois le sentiment que nos craintes et que nos aspirations sont souvent négligées du fait de notre faible dimension et de notre poids politique limité. C'est pourquoi nous nous réjouissons que les États-Unis, l'Union européenne et d'autres pays nous aient donné l'assurance de leur appui dans la mise en oeuvre du Programme d'action. Je voudrais également rappeler les propos tenus ce matin par le représentant qui s'est exprimé au nom de l'Union européenne concernant la mise à disposition d'une somme importante d'argent pour une période allant jusqu'à la fin de l'année afin de contribuer aux efforts déployés par les petits États en matière de développement durable, ainsi qu'encourager et remercier les membres de l'Union européenne à cet égard.

Ma délégation soutient la suggestion selon laquelle la Commission sur le développement durable peut jouer un rôle précieux et d'appui dans l'ensemble du processus des petits États insulaires en développement. Nous estimons que la Commission pourrait être le vecteur adéquat pour engager les pays développés et les petits États insulaires en développement à établir le type de coalition pouvant explorer les modalités particulières pour l'application du Programme d'action. Dans le même ordre d'idées, nous partageons l'avis que la multitude des processus internationaux liés aux efforts en matière d'environnement et de développement durable devront être rationalisés pour éliminer le double

emploi. En tant que petit État insulaire, nous attendons avec intérêt la finalisation des options politiques et des instruments et mécanismes financiers qu'examinent la Commission pour le développement durable et les autres organes des Nations Unies. Une plus grande transparence dans les délibérations et les procédures de la Commission permettrait de prendre en considération les avis et les intérêts des petits États insulaires en développement.

Alors que certains progrès ont été réalisés depuis Rio et depuis les travaux de consolidation à la Barbade, beaucoup reste à faire. Néanmoins, nous voudrions remercier nos amis de la communauté internationale qui continuent de nous aider pour réaliser les objectifs de développement durable. Nous avons hâte d'avoir l'occasion de nous engager dans un dialogue sur la forme que devra revêtir toute future assistance avec les États développés qui nous ont aidés dans le passé. J'ai déjà identifié certains domaines où un partenariat pourrait à cet égard se concrétiser.

Pour terminer nous demandons tout spécialement qu'en raison de leurs vulnérabilités particulières les petits États insulaires en développement retiennent d'urgence l'attention. Cela ne doit pas être oublié. Nous reconnaissons que l'ordre international de l'après-guerre froide a nécessairement amené certains des États développés importants à reconsidérer leurs domaines prioritaires de dépenses en faveur des économies de transition. Nous n'avons rien à dire à ce sujet. En fait, nous soutenons tout à fait ces efforts. Néanmoins, en tant que petit État insulaire en développement, notre volonté d'atteindre les objectifs d'un développement durable demeurera inébranlable. Bien entendu, nous continuerons d'assumer une responsabilité majeure dans la réalisation des objectifs nationaux concernant l'environnement et le développement durable. Nous continuerons de canaliser les ressources disponibles vers ces objectifs, mais nous ne pouvons le faire seuls et sans soutien. Nous attendons donc de nos partenaires dans le développement national qu'ils se joignent à nous dans l'effort destiné à atteindre ces objectifs. Nous sommes ensemble dans cette entente, et le développement durable à l'échelle mondiale sera menacé si nous n'aidons pas les pays insulaires en développement plus pauvres à atteindre un niveau de développement qui tienne compte de leurs problèmes environnementaux.

Enfin, quoique la Conférence de la Barbade ait été une réussite, la communauté internationale doit se consacrer de nouveau aux objectifs qui sont à l'origine de cette Conférence, et les pays plus riches doivent honorer leurs promesses d'aider les plus petits et écologiquement faibles. Depuis Rio beaucoup d'entre nous se prennent à rêver. Rio

a suscité parmi beaucoup d'entre nous de grands espoirs. Nous avons maintenant le devoir envers les futures générations de faire en sorte que ces rêves deviennent réalité.

**M. Chew** (Singapour) (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais tout d'abord présenter les condoléances de ma délégation à la délégation d'Égypte pour les pertes en vies humaines que son pays a subies à la suite des récentes inondations et incendies.

Le Sommet «planète Terre» de Rio de Janeiro en 1992 et la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement à la Barbade cette année ont souligné l'importance critique que revêtent le développement et la protection de l'environnement pour les pays en développement, en particulier pour les petits États insulaires en développement. Lors de ces conférences, la communauté internationale a reconnu les problèmes spécifiques des petits États insulaires en développement. Alors que ces États souffrent des mêmes contraintes que les autres pays en développement dans leur processus de développement, ils sont plus désavantagés du fait de certains facteurs particuliers de vulnérabilité.

Il convient de rappeler les facteurs de vulnérabilité particuliers auxquels sont confrontés les petits États insulaires en développement. Tout d'abord, ils sont situés dans des endroits le plus souvent inaccessibles, au milieu de larges océans. L'isolement, lié à l'insuffisance de moyens de communications et de transport avec le reste du monde, aggrave les problèmes de développement économique pour ces États. Dans son livre *Méditations d'un curé*, Joseph Roux a bien résumé cette situation en écrivant en 1886 que «la solitude vivifie, l'isolement tue».

En second lieu, les petits États insulaires en développement comprennent souvent plus d'une île. Ces parties d'un ensemble sont elles-mêmes souvent séparées par de vastes zones d'eau, ce qui en rend le contrôle et l'administration très difficiles. Pour comprendre ce problème de séparation, je voudrais me référer à Robert Louis Stevenson qui a parcouru le Pacifique à la fin du XIXe siècle. Il disait que la mer «est un lieu horrible» et que la traversée des mers «était stupéfiante pour l'esprit et toxique pour l'humeur».

Troisièmement, les petits pays insulaires en développement ont souvent des populations peu nombreuses, ce qui entrave leur croissance économique, faute d'économies d'échelle. Quatrièmement, le manque de ressources naturelles rend le développement encore plus difficile à réaliser pour les petits États insulaires en développement.

Cinquièmement, le tourisme tend à être la seule industrie économiquement viable. Des îles isolées ont longtemps été célébrées pour leur beauté dans des romans écrits par des écrivains comme Melville, Somerset Maugham, Mark Twain, Stevenson et Michener, ainsi que par des peintres comme Gauguin. Il reste que le tourisme, s'il n'est pas bien géré, peut parfois détruire la beauté et l'équilibre de l'environnement des petits États insulaires en développement.

À la Barbade au début de cette année, la communauté internationale a adopté la Déclaration de la Barbade et le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Il est essentiel pour la communauté internationale de suivre la mise en oeuvre de ce Programme d'action, faute de quoi la situation de ces États insulaires en développement se dégradera et leurs chances de survie diminueront sensiblement. Alors que nous sommes tous conscients des problèmes économiques que rencontre le monde industrialisé, ces problèmes apparaissent négligeables au regard de ceux qui se posent aux pays en développement. La mise en oeuvre du programme Action 21 et en particulier du Programme d'action de la Barbade illustrera la volonté politique des États industrialisés de réaliser un développement durable conformément aux engagements qu'ils ont pris.

Il est également apparu à la Barbade que le suivi de la Conférence et la mise en oeuvre du Programme d'action nécessiteraient l'appui ferme du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Dans son rapport (A/49/425 et Add.1), le Secrétaire général a indiqué que la question des ressources sur lesquelles on pourrait compter pour la création d'une entité était à l'étude. Nous voudrions insister sur l'importance que revêtent la prompte création de l'entité et la question d'assurer la disponibilité de ressources suffisantes. Sinon, des retards dans l'application du Programme d'action pourraient apparaître ou le programme pourrait même être relégué.

Singapour est convaincue que d'importantes ressources humaines, financières et autres peuvent devenir disponibles à partir des budgets ordinaires existants et futurs des Nations Unies, pour créer l'entité compétente au sein du Département de la coordination des politiques et du développement durable du Secrétariat des Nations Unies. Nous notons que des efforts similaires sont entrepris pour des programmes concernant les droits de l'homme. Le lien entre le développement et les droits de l'homme est explicitement reconnu par la communauté internationale dans la Déclaration et le Programme d'action de Vienne. Nous espérons que la mise en oeuvre du Programme d'action de la Bar-

bade aidera les petits États insulaires en développement à promouvoir le progrès social et de meilleurs niveaux de vie dans une liberté plus grande et à favoriser le progrès économique et social de leurs peuples, conformément au préambule de la Charte.

### Point 103 de l'ordre du jour

#### Programme des activités de la Décennie internationale des populations autochtones : rapport de la Troisième Commission (A/49/613)

**Le Président :** Si aucune proposition n'est présentée conformément à l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas examiner le rapport de la Troisième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président :** Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Les positions des délégations au sujet des recommandations de la Troisième Commission ont été clairement exposées au sein de la Commission et sont consignées dans les documents officiels pertinents.

Je rappelle aux représentants qu'aux termes du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale a décidé que

«Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure du possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule

fois, soit en Commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission.»

Je rappelle également aux délégations que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Avant que l'Assemblée ne se prononce sur la recommandation figurant dans le rapport de la Troisième Commission, je souhaite informer les représentants que nous allons suivre la même procédure que la Troisième Commission pour prendre une décision.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision recommandé par la Troisième Commission au paragraphe 5 de son rapport contenu dans le document A/49/613.

La Troisième Commission a adopté le projet de décision intitulé «Ouverture de la Décennie internationale des populations autochtones». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

*Il en est ainsi décidé.*

**Le Président** : Je souhaite informer les délégations que l'Assemblée générale célébrera l'ouverture de la Décennie internationale des populations autochtones le jeudi 8 décembre 1994.

Nous avons ainsi achevé, pour aujourd'hui, l'examen du point 103 de l'ordre du jour.

*La séance est levée à 13 h 25.*